

Dossier à retourner complet au bureau d'Aix-en-Provence avant le :

Bonjour,

Nous vous remercions vivement de l'intérêt que vous portez à notre programme GO CAMPUS_ACADEMIC, et sommes ravis de pouvoir vous compter parmi nos futurs participants. Nous sommes convaincus que ce programme vous ouvrira de nouvelles portes et perspectives.

Voici votre dossier d'inscription. Complétez-le avec soin et application, afin d'aider notre correspondant dans sa recherche d'universités et de bourses d'études associées.

Les étapes de votre inscription :

1° — Une fois que nous aurons reçu votre dossier complet, nous vous contacterons afin de fixer une date pour l'entretien de sélection (qui aura lieu avec l'un de nos interviewers à Aix-en-Provence, Bruxelles, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris, Rennes ou sur SKYPE pour les étudiants résidant loin de ces villes).

2° — Si votre candidature est retenue, vous nous verserez la somme correspondant aux frais de recherche d'universités (200 euros).

3° — Sous un délai de 30 jours maximum, nous vous communiquerons la liste des propositions d'universités. Pour chaque profil d'établissement, vous trouverez le nom de l'université (et son site internet), le montant de la scolarité dans cet établissement, le montant de la bourse qui vous est proposée ainsi qu'un bref descriptif de chaque université. Nous serons alors à votre disposition pour vous aider dans votre choix.

4° — Vous disposerez alors de 10 jours pour sélectionner votre université. Parallèlement à votre sélection d'établissement, vous nous verserez la somme correspondante aux frais de placement (1790 euros). Nous vous transmettrons alors le dossier d'inscription de l'université choisie (*attention* : chaque université a un processus d'inscription qui lui est propre). Vous devrez rédiger ce nouveau dossier avec le plus grand soin et le compléter le plus rapidement possible.

5° — Une fois que votre dossier complet aura été accepté par l'université, vous recevrez le formulaire I-20, indispensable à l'obtention de votre visa. Nous vous aiderons alors à préparer le dossier de demande de visa étudiant (visa type « F »).

Pour obtenir votre visa, vous devrez vous rendre personnellement à l'Ambassade des États-Unis à Paris (entre 2 et 4 semaines environ avant votre départ). Il est clair que plus rapidement vous aurez rempli votre dossier universitaire plus vous aurez de chance d'obtenir votre visa à temps.

6° — À partir du moment où vous aurez été accepté par votre université, vous serez directement en contact avec elle. Vous pourrez ainsi régler les derniers détails de votre inscription et de votre installation sur place (réservation de votre chambre universitaire, mise en place de votre arrivée aux États-Unis, assurance, informations relatives à votre voyage...).

À propos du TOEFL ou IELTS :

Le TOEFL (*Test Of English as a Foreign Language*) et l'IELTS (*International English Language Testing System*) sont des tests qui évaluent les aptitudes des personnes non-anglophones à parler et à comprendre l'anglais, tel qu'il est parlé, écrit et pratiqué dans le monde scolaire et universitaire.

Pour participer au programme GO CAMPUS, il n'est pas forcément indispensable de passer le TOEFL. **Cependant, nous vous encourageons fortement à passer cet examen.** Vous simplifierez ainsi les démarches administratives (et donc votre inscription), et vous gagnerez du temps en évitant éventuellement de suivre une formation ESL (*English as a Second Language*) de remise à niveau en anglais.

Il est plus facile qu'on ne le pense d'obtenir un bon score au TOEFL et nous vous rappelons que certaines universités ne proposent pas de formation ESL. Si vous décidez de ne pas présenter de score au TOEFL (ou si votre score est trop bas), vous devrez nécessairement suivre un premier semestre de cours intensifs d'anglais (ESL) avant d'entamer vos études et votre cursus proprement dits.

En revanche, si vous souhaitez commencer directement votre cursus universitaire, vous devez impérativement passer ce test au plus vite. Vous devez prévoir une date de passage du TOEFL **au plus tard 2 semaines après l'envoi de votre dossier à Calvin-Thomas.**

Pour faire des études en Undergraduate (c'est à dire menant au Bachelor's Degree), les universités demandent en général un score minimum allant de 61 à 81 pour le TOEFL (à titre d'information, ce score est d'au moins 6 pour l'IELTS, qui peut également être accepté). Vous devez impérativement être en possession des résultats du test au plus tard au moment de la réception de votre liste d'universités afin de pouvoir faire votre choix d'université en conséquence.

Pour vous inscrire à l'examen, vous devez vous rendre sur les sites internet suivants : <http://www.ets.org/toefl> ou <https://www.ielts.org/>. Vous trouverez dans le dossier, ci-joint, une liste de dates d'examens du TOEFL dans différentes villes en France. Attention, il y a peu de dates et les résultats mettent jusqu'à 4 semaines à vous parvenir. Pensez donc à vous inscrire au plus vite. A savoir : vous pouvez, sur internet, trouver des sites d'entraînement et d'évaluation gratuits.

Nous restons à votre disposition si vous avez besoin d'aide pour compléter votre dossier. Nous vous adressons nos cordiales salutations.



Mathieu CAMPS
Responsable du programme GO CAMPUS

CHECK LIST DES DOCUMENTS À COMPLÉTER ET À RETOURNER À CALVIN-THOMAS

Documents fournis dans le dossier d'inscription

Le « FORMULAIRE D'INSCRIPTION » en français

La partie « Domaines d'études préférentiels » doit également être complétée à l'aide des listes de domaines d'études téléchargeables sur le site internet (voir lien ci-après).

Le document « CONTRAT DE VENTE / CONDITIONS GENERALES »

Ce document est fourni en double exemplaire. Merci de bien vouloir nous renvoyer un exemplaire dûment signé. Conservez le 2^e exemplaire.

2 Formulaires « GO CAMPUS RECOMMENDATION FORM »

Ces deux formulaires (qui font office de lettres de références) doivent être rédigés / complétés en Anglais, tamponnées et signées, l'une par un professeur et l'autre par un professeur, un employeur, un maître de stage ou un entraîneur, ... Ces lettres ne doivent pas être complétées par une personne de votre famille. La partie « Evaluation » doit impérativement être complétée (en Anglais). Les documents doivent être signés, tamponnés et indiquer toutes les coordonnées de la personne référente.

Documents à fournir

Une lettre de motivation en anglais (dactylographiée et signée)

Dans cette lettre, de deux pages minimum (2 recto), vous devez vous présenter de façon précise et claire (personnalité, hobbies et activités, sports...).

Vous devez décrire votre personnalité, votre parcours (études, expériences), votre projet (objectifs et motivations), dire ce que vous pourrez apporter à votre université d'accueil et préciser les raisons pour lesquelles vous avez choisi d'étudier aux États-Unis. Cette lettre est très importante et constitue un élément majeur de votre dossier. Les universités la liront avec attention, vous devez donc y apporter le plus grand soin.

Un CV en anglais (dactylographié)

Vous trouverez des exemples de CV américains sur le site internet suivant :

www.bestsampleresume.com/student-resumes.html

Nous vous conseillons également de faire figurer sur votre CV vos mentions obtenues lors de votre scolarité ainsi que vos activités extrascolaires. Ces deux derniers points ont beaucoup d'importance aux États-Unis et nous vous recommandons donc d'y apporter plus d'attention que si vous rédigiez un CV français.

Vos relevés de notes

Afin que votre dossier soit pris en compte par les universités, vous devez impérativement nous fournir tous les relevés de notes depuis la seconde, ainsi que, si vous êtes étudiant(e), vos relevés de notes universitaires. Ces documents sont indispensables. S'il vous manque des bulletins, veuillez contacter dans les plus brefs délais votre ancien établissement car cette démarche peut prendre du temps. Vos relevés de notes seront traduits par *Calvin-Thomas*.

À savoir : certaines universités exigent une évaluation des cours suivis et des notes obtenues. Cette évaluation doit alors être effectuée par un organisme agréé. Au cours du processus d'inscription, l'université vous orientera certainement vers l'organisme WES (www.wes.org - service payant).

Votre diplôme du Baccalauréat et diplômes d'études supérieures le cas échéant.

1 photo d'identité souriante

Vous devrez coller une photo de bonne qualité où vous êtes souriant(e) sur le formulaire d'inscription. Téléchargez également cette photo sur la base de données Go Campus dans la section *Profile > Application / onglet "About me"* du « *GO CAMPUS PROFILE* ».

Vos résultats au TOEFL ou IELTS (si vous l'avez déjà passé)

☐ Une copie de votre passeport

Joignez à votre dossier une copie de la page où figure votre n° de passeport, votre nom et votre photo. Si votre passeport n'est pas prêt, renvoyez votre dossier en nous précisant la date approximative de réception. Dès que vous aurez obtenu votre passeport, faites-nous parvenir une copie. Important : votre passeport doit être valable au moins 6 mois après la fin de la 1^{ère} année d'études.

☐ Les frais d'inscription

Joignez un chèque d'un montant de 80 euros, libellé à l'ordre de *Calvin-Thomas*.

Toutes les pièces de ce dossier sont indispensables (merci de pointer la check-list ci-dessus).

Si l'une de ces pièces venait à manquer, votre candidature ne pourrait être acceptée par Calvin-Thomas et/ou par l'université. Si vous rencontrez des difficultés à réunir toutes ces pièces, n'hésitez pas à nous contacter afin que notre équipe puisse vous aider.

Vous devez savoir que le processus complet d'inscription et de préparation peut être long (dossier *Go Campus*, dossier universitaire, obtention du visa, etc.). Il est donc indispensable d'être précis et de bien respecter les délais (notamment la date de retour de dossier). Si vous n'êtes pas en mesure de renvoyer ce dossier dans les délais impartis, merci de nous contacter dès que possible.

Il vous appartiendra d'être le plus réactif possible tout au long du processus d'inscription, afin de mettre tous les atouts de votre côté.

Nous restons à votre disposition.

PAR LA SUITE : À SAVOIR

- Une attestation de votre établissement bancaire (ou de l'établissement de vos parents), rédigée en anglais, sur papier à en-tête de la banque, avec tampon et signature, vous sera demandée lors de la phase d'inscription à l'université. Sur cette attestation devra figurer un montant précis, correspondant aux frais de scolarité et aux frais annexes (argent de poche, livres, billet d'avion...). Ce montant variera d'une université à l'autre et d'un dossier de candidature à l'autre (il pourra varier de 17 000 \$ à 30 000 \$ environ).

Exemple d'intitulé d'une attestation bancaire : « I hereby attest that (nom du participant) currently has the equivalent of 17 000 \$ on his/her account at our bank in order to pay for his/her studies in the United States. »
L'attestation sera indispensable. Sans ce certificat, l'université d'accueil aux États-Unis ne sera pas en mesure de vous délivrer les documents administratifs nécessaires au dépôt de demande de visa.

- Une visite chez le médecin peut être à prévoir afin de faire compléter un formulaire médical de *Go Campus* et/ou de l'université : Merci de nous préciser dès maintenant dans le formulaire d'inscription si vous souffrez d'une condition médicale spéciale.

DOSSIER GO CAMPUS ACADEMIC _ MARCHE À SUIVRE

Créer un profil sur la base de données Go Campus

- Rendez vous sur le site : <http://db.gocampus.us/>. Attention, le navigateur Internet Explorer peut poser des problèmes lors de l'enregistrement des données. Nous vous recommandons donc d'utiliser Chrome ou Firefox.
- Cliquez sur « *student login* », puis sur « *If you have not registered yet, please do so [here](#)* ».
- Complétez les différentes informations et créez-vous un identifiant sur le modèle « prénom + nom + mois de naissance (sans espace) » — ex : calvinthomas04», puis un « mot de passe personnel ». Merci de conserver ces informations qui vous seront utiles par la suite.
- Cliquez sur « *submit* ».

Remplir la base de données GO CAMPUS

- Une fois dans la base de données, cliquez sur « *Profile/Application* ».
- Dans la section « *About me* », téléchargez une photo souriante. Complétez tous les champs demandés.
- Dans la section « Education », inscrivez tous les établissements que vous avez fréquentés depuis la seconde. La première section (« *Secondary Schools* ») concerne uniquement votre parcours scolaire jusqu'en classe de terminale. Indiquez le nom de votre dernier lycée fréquenté (« *most recent secondary school* »), votre date d'entrée et la date d'obtention de votre Bac.
À savoir : « *Grade average* » correspond à la moyenne de vos notes sur les 3 années de lycée. Soyez le plus juste possible en indiquant votre moyenne ! En règle générale, « *Maximum possible grade* » correspond à 20 et « *Passing grade* » à 10. Ne mentionnez aucune université dans cette partie.
- Si vous avez déjà effectué des études supérieures en France (Université, école, prépa, BTS, DUT,...), complétez la section « *Postsecondary Education : College/University* » en cochant « *Yes* » et en précisant les établissements que vous avez fréquentés, vos domaines d'études, votre moyenne de notes (« *grade average* ») et si c'est le cas, le(les) diplômes que vous avez obtenu(s).
- Pour les étudiants souhaitant se réorienter ET n'ayant suivi qu'une année non validée en études supérieures, ne complétez pas cette section.
Dans ce cas, veillez également à ne pas faire apparaître votre passage en université/études supérieures dans les autres documents que vous fournirez (CV, lettre de motivation, bulletins, entretien...). La procédure de transfert de crédits est longue et coûteuse et risquerait de pénaliser votre dossier.
- Dans la partie « *Standardized tests* », indiquez la date à laquelle vous avez passé (ou passerez) le TOEFL/IELTS. Si aucune date n'est indiquée dans cette partie, vous serez automatiquement inscrit en formation ESL (*English as a Second language*).
- Dans la section « *Program* », indiquez votre date de départ souhaitée pour les USA (*Spring 2018*) et la formule choisie : « *Academic Scholarship Program* ».
- Dans la section « *Future Plans* » indiquez vos intentions en termes de temps à passer aux USA (« *Academic year* » ou « *Degree seeking student* ») et de niveau d'études (« *Undergraduate* » = *Bachelor's Degree*). Cochez « *ESL + Undergraduate* » si vous souhaitez commencer votre cursus par une formation ESL ou « *Undergraduate only* » si vous êtes inscrit au TOEFL.
- La question « *Academic Majors of Interest - Undergraduate Applicants* » est très importante : elle nous permet de mieux cibler nos recherches et de nous orienter vers des universités proposant au moins un des domaines d'études qui vous intéresse.
 - Vous disposez de 2 listes de domaines d'études (téléchargeables sur notre site internet : www.calvinthomas.com/campus — section « *Les formules* » > « *Academic* » > « *listes complètes* »); vous devez choisir 3 domaines d'études et lister ces 3 domaines par ordre de préférence, en sachant qu'un de ces domaines au moins doit figurer dans la liste « *ACADEMIC n°1* », et que les deux autres doivent figurer soit dans la liste « *ACADEMIC n°1* » soit dans la liste « *ACADEMIC n°2* ».
- Cliquez sur « *Save* » pour enregistrer toutes les données.



CALVIN THOMAS

photo obligatoire

GO CAMPUS – FORMULAIRE D’INSCRIPTION EN FRANÇAIS

Nom :
Prénom :
Sexe :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :

Adresse en France :
code postal
ville
Portable :
Téléphone :
E-mail :

Informations sur les parents

Père
Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Si le parent est décédé, date du décès :
Mère
Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Si le parent est décédé, date du décès :
Parents mariés
Parents séparés ou divorcés :
Lequel a l'autorité parentale ?

Frères et soeurs :
M F
prénom âge sexe
M F
prénom âge sexe
M F
prénom âge sexe

Quels sont vos centres d'intérêts personnels ?

Premières informations médicales

Avez-vous un (ou des) problème(s) de santé particulier
oui non - Si oui, le(s)quel(s) :
Ce(s) problème sont-ils susceptibles d'entraîner des restrictions particulières une fois sur place : oui (précisez ci-dessous) non
Êtes-vous autonome par rapport à ce traitement : oui non

Études secondaires

Pour les trois dernières années de lycée, précisez :

| | | |
|-----------------------|---------------|----------------|
| <i>année scolaire</i> | <i>classe</i> | <i>section</i> |
|-----------------------|---------------|----------------|

| | | |
|-----------------------|---------------|----------------|
| <i>année scolaire</i> | <i>classe</i> | <i>section</i> |
|-----------------------|---------------|----------------|

| | | |
|-----------------------|---------------|----------------|
| <i>année scolaire</i> | <i>classe</i> | <i>section</i> |
|-----------------------|---------------|----------------|

Etes-vous titulaire du baccalauréat : oui non

Si oui, quel baccalauréat ? _____

Études supérieures

Décrivez votre parcours après le baccalauréat :

| | | | |
|--------------|----------------------|----------------------|---------------|
| <i>année</i> | <i>établissement</i> | <i>type d'études</i> | <i>niveau</i> |
|--------------|----------------------|----------------------|---------------|

| | | | |
|--------------|----------------------|----------------------|---------------|
| <i>année</i> | <i>établissement</i> | <i>type d'études</i> | <i>niveau</i> |
|--------------|----------------------|----------------------|---------------|

| | | | |
|--------------|----------------------|----------------------|---------------|
| <i>année</i> | <i>établissement</i> | <i>type d'études</i> | <i>niveau</i> |
|--------------|----------------------|----------------------|---------------|

| | | | |
|--------------|----------------------|----------------------|---------------|
| <i>année</i> | <i>établissement</i> | <i>type d'études</i> | <i>niveau</i> |
|--------------|----------------------|----------------------|---------------|

Diplômes obtenus : _____

Sports

Quels sports pratiquez-vous ?

| | | |
|--------------|---------------|------------------|
| <i>sport</i> | <i>niveau</i> | <i>fréquence</i> |
|--------------|---------------|------------------|

| | | |
|--------------|---------------|------------------|
| <i>sport</i> | <i>niveau</i> | <i>fréquence</i> |
|--------------|---------------|------------------|

| | | |
|--------------|---------------|------------------|
| <i>sport</i> | <i>niveau</i> | <i>fréquence</i> |
|--------------|---------------|------------------|

Si vous pratiquez un sport à un bon/haut niveau,
merci d'apporter des précisions sur votre niveau :

Langues étrangères

Quelles langues étrangères avez-vous étudiées ?

| | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| <i>autre langue étrangère</i> | <i>nombre d'années d'études</i> |
|-------------------------------|---------------------------------|

| | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| <i>autre langue étrangère</i> | <i>nombre d'années d'études</i> |
|-------------------------------|---------------------------------|

| | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| <i>autre langue étrangère</i> | <i>nombre d'années d'études</i> |
|-------------------------------|---------------------------------|

Formule choisie ?

1/ ACADEMIC

2/ IEP

3/ COMMUNITY COLLEGE

4/ MASTER

Pour les formules 1-3-4 : **Envisagez-vous d'entamer votre séjour par une formation ESL (semestre intensif de langue) ?** ; Oui Non

Pour formules 1-4 uniquement : **Domaines d'études préférentiel pour sa Major (listes à consulter sur le site internet : www.calvin-thomas.com) :**

Formule ACA (1) : 3 domaines à lister par ordre de préférence — 1 domaine doit figurer dans la liste n°1, les 2 autres soit dans la liste n°1 soit dans la liste n°2

Formule COMMUNITY COLLEGE (3) : 3 domaines à choisir sur la liste fournie et à lister par ordre de préférence

Formule MASTER (4) : 2 domaines à lister par ordre de préférence — 1 des deux domaines doit obligatoirement être un MBA général

1° : _____

2° : _____

3° : _____

(pour les formules 1 et 3)

Date de départ souhaitée :

« Fall » — août

« Spring » — janvier

Lieu d'entretien choisi :

Paris

Aix-Marseille

Nantes

Lyon

Bruxelles

Montpellier

par "Skype" (si loin de ces villes)

Comment avez-vous connu GO CAMPUS ? _____

Avez-vous été en contact avec un(e) conseiller(e) ? Non - Si oui, quel est son nom ? _____

Pourquoi avez-vous choisi Calvin-Thomas (vous pouvez cocher jusqu'à trois cases) ? Notoriété Documentation

Accueil et disponibilité

Connaissance du séjour proposé

Prestations (formules, pays...)

Prix

Autres : _____

Go Campus Recommendation Form



Name of Student: _____

to be completed by referent

| | |
|--|---|
| Name of referent: _____ Title of referent: _____ Organization / School / Company: _____ Tel.: _____ E-mail: _____ Signature of referent: _____ | <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> School seal/stamp if possible. </div> |
|--|---|

In what specific capacity have you known the student?

- Professor
 Job Supervisor
 Academic Advisor
 Other (specify): _____

For how long have you known the student? _____

Based on your experience with the student, how would you rate his/her:

| | 5 – Superior | 4 – Excellent | 3 – Good | 2 – Average | 1 – Weak | 0 – Unknown |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Motivation: | <input type="checkbox"/> |
| Cross-cultural interests: | <input type="checkbox"/> |
| Creativity: | <input type="checkbox"/> |
| Adaptability: | <input type="checkbox"/> |
| Interpersonal skills: | <input type="checkbox"/> |
| Respect for others: | <input type="checkbox"/> |
| Integrity: | <input type="checkbox"/> |
| Leadership Potential: | <input type="checkbox"/> |

Indicate your overall evaluation of the student for undergraduate/graduate study and campus life by checking one of the following:

- Highly recommend
 Recommend
 Recommend with reservations
 Not recommend

Evaluation :

Information that will help us to differentiate this student from others (please elaborate)

Go Campus Recommendation Form



Name of Student: _____

to be completed by referent

| | |
|--|--|
| Name of referent: _____ Title of referent: _____ Organization / School / Company: _____ Tel.: _____ E-mail: _____ Signature of referent: _____ | <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <i>School seal/stamp if possible.</i> </div> |
|--|--|

In what specific capacity have you known the student?

- Professor
 Job Supervisor
 Academic Advisor
 Other (specify): _____

For how long have you known the student? _____

Based on your experience with the student, how would you rate his/her:

| | 5 – Superior | 4 – Excellent | 3 – Good | 2 – Average | 1 – Weak | 0 – Unknown |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Motivation: | <input type="checkbox"/> |
| Cross-cultural interests: | <input type="checkbox"/> |
| Creativity: | <input type="checkbox"/> |
| Adaptability: | <input type="checkbox"/> |
| Interpersonal skills: | <input type="checkbox"/> |
| Respect for others: | <input type="checkbox"/> |
| Integrity: | <input type="checkbox"/> |
| Leadership Potential: | <input type="checkbox"/> |

Indicate your overall evaluation of the student for undergraduate/graduate study and campus life by checking one of the following:

- Highly recommend
 Recommend
 Recommend with reservations
 Not recommend

Evaluation :

Information that will help us to differentiate this student from others (please elaborate)

TOEFL

Voici les villes et dates où vous pourrez passer l'examen du TOEFL. Pour vous inscrire, connectez-vous sur le site www.ets.org. Le site est régulièrement mis à jour avec de nouvelles dates et villes disponibles. Veuillez donc vous reporter au site Internet pour connaître les dates exactes et les centres d'examens au complet. Le coût de ce test est de 245 US Dollars.

| City | Testing Format | Fee | Test Dates |
|--|----------------|-------|--|
| Alsace- Champagne Ardenne- Lorraine | TOEFL iBT | \$245 | samedi 16 septembre 17 |
| | | | vendredi 22 septembre 17 |
| | | | samedi 23 septembre 17 |
| | | | vendredi 29 septembre 17 |
| | | | samedi 30 septembre 17 |
| | | | samedi 14 octobre 17 |
| | | | samedi 21 octobre 17 |
| | | | vendredi 3 novembre 17 |
| | | | samedi 4 novembre 17 |
| | | | vendredi 17 novembre 17 |
| | | | samedi 18 novembre 17 |
| | | | samedi 2 décembre 17 |
| | | | samedi 16 décembre 17 |
| | | | Aquitaine- Limousin Poitou- Charentes |
| vendredi 22 septembre 17 | | | |
| samedi 23 septembre 17 | | | |
| samedi 14 octobre 17 | | | |
| samedi 21 octobre 17 | | | |
| vendredi 3 novembre 17 | | | |
| samedi 4 novembre 17 | | | |
| vendredi 17 novembre 17 | | | |
| samedi 18 novembre 17 | | | |
| Auvergne Rhône-Alpes | TOEFL iBT | \$245 | samedi 16 septembre 17 |
| | | | vendredi 22 septembre 17 |
| | | | samedi 23 septembre 17 |
| | | | vendredi 29 septembre 17 |
| | | | samedi 30 septembre 17 |

| | | | | | | |
|----------------------------|--------------|-------|-----------------------------|--------------|-------|-----------------------------|
| Auvergne Rhône-Alpes | TOEFL iBT | \$245 | samedi 14 octobre 17 | | | |
| | | | vendredi 20 octobre 17 | | | |
| | | | samedi 21 octobre 17 | | | |
| | | | vendredi 3 novembre 17 | | | |
| | | | vendredi 17 novembre 17 | | | |
| | | | samedi 18 novembre 17 | | | |
| | | | samedi 2 décembre 17 | | | |
| | | | vendredi 8 décembre 17 | | | |
| | | | samedi 9 décembre 17 | | | |
| | | | samedi 16 décembre 17 | | | |
| | | | Bretagne | TOEFL iBT | \$245 | vendredi 22 septembre 17 |
| | | | | | | vendredi 29 septembre 17 |
| samedi 28 octobre 17 | | | | | | |
| vendredi 3 novembre 17 | | | | | | |
| vendredi 17 novembre 17 | | | | | | |
| samedi 18 novembre 17 | | | | | | |
| Centre-Val-de- Loire | TOEFL iBT | \$245 | vendredi 22 septembre 17 | | | |
| | | | samedi 23 septembre 17 | | | |
| | | | samedi 28 octobre 17 | | | |
| | | | samedi 4 novembre 17 | | | |
| | | | samedi 9 décembre 17 | | | |
| Hauts-de- France | TOEFL iBT | \$245 | vendredi 22 septembre 17 | | | |
| | | | samedi 14 octobre 17 | | | |
| | | | samedi 21 octobre 17 | | | |
| | | | samedi 2 décembre 17 | | | |
| | | | vendredi 8 décembre 17 | | | |
| samedi 16 décembre 17 | | | | | | |

| | | | |
|-----------------------------|--------------|-------|---|
| Ile-de-France | TOEFL iBT | \$245 | samedi 16 septembre 17 |
| | | | vendredi 22 septembre 17 |
| | | | samedi 23 septembre 17 |
| | | | vendredi 29 septembre 17 |
| | | | samedi 30 septembre 17 |
| | | | samedi 14 octobre 17 |
| | | | vendredi 20 octobre 17 |
| | | | samedi 21 octobre 17 |
| | | | samedi 28 octobre 17 |
| | | | vendredi 3 novembre 17 |
| | | | samedi 4 novembre 17 |
| | | | vendredi 17 novembre 17 |
| | | | samedi 18 novembre 17 |
| | | | samedi 2 décembre 17 |
| | | | vendredi 8 décembre 17 |
| | | | samedi 9 décembre 17 |
| | | | samedi 16 décembre 17 |
| | | | Languedoc- Roussillon Midi-Pyrénées |
| vendredi 22 septembre 17 | | | |
| samedi 23 septembre 17 | | | |
| vendredi 29 septembre 17 | | | |
| samedi 14 octobre 17 | | | |
| samedi 21 octobre 17 | | | |
| samedi 28 octobre 17 | | | |
| vendredi 3 novembre 17 | | | |
| samedi 4 novembre 17 | | | |
| vendredi 17 novembre 17 | | | |
| samedi 2 décembre 17 | | | |
| vendredi 17 novembre 17 | | | |

| | | | |
|---|--------------|-------|-----------------------------|
| Languedoc- Roussillon Midi-Pyrénées | TOEFL iBT | \$245 | samedi 18 novembre 17 |
| | | | samedi 2 décembre 17 |
| | | | vendredi 8 décembre 17 |
| Normandie | TOEFL iBT | \$245 | samedi 16 décembre 17 |
| | | | vendredi 17 novembre 17 |
| | | | samedi 2 décembre 17 |
| Pays-de-la- Loire | TOEFL iBT | \$245 | vendredi 8 décembre 17 |
| | | | vendredi 22 septembre 17 |
| | | | samedi 23 septembre 17 |
| | | | samedi 14 octobre 17 |
| | | | vendredi 17 novembre 17 |
| | | | samedi 18 novembre 17 |
| Provence- Alpes Côte-d'Azur | TOEFL iBT | \$245 | samedi 16 septembre 17 |
| | | | vendredi 22 septembre 17 |
| | | | samedi 23 septembre 17 |
| | | | vendredi 29 septembre 17 |
| | | | samedi 30 septembre 17 |
| | | | samedi 14 octobre 17 |
| | | | samedi 21 octobre 17 |
| | | | samedi 28 octobre 17 |
| | | | vendredi 3 novembre 17 |
| | | | samedi 4 novembre 17 |
| | | | vendredi 17 novembre 17 |
| | | | samedi 18 novembre 17 |
| samedi 2 décembre 17 | | | |
| samedi 16 décembre 17 | | | |

CONTRAT DE VENTE / CONDITIONS GÉNÉRALES

Programme de bourses universitaires — GO CAMPUS

1. DÉFINITION / ORGANISATION

■ La société CALVIN-THOMAS est spécialiste des séjours culturels, éducatifs et professionnels aux États-Unis, et plus particulièrement des séjours dits « de longue durée » ;

■ CALVIN-THOMAS est créateur et seul représentant en France du programme GO CAMPUS ;

■ Le programme GO CAMPUS a principalement été mis en place par CALVIN-THOMAS pour permettre à de jeunes étudiants français d'intégrer une université américaine, et ce afin d'y suivre tout ou partie de leurs études supérieures ; cette expérience de longue durée contribue à leur formation et au développement de leur carrière ;

■ Cette formation correspond dans sa définition administrative légale américaine à la catégorie de visa F ;

■ CALVIN-THOMAS correspond avec un organisme américain ; ce dernier prend en charge la recherche d'un établissement d'études supérieures et d'une bourse d'études pour le candidat GO CAMPUS ;

■ Grâce aux agréments signés entre le correspondant de CALVIN-THOMAS aux États-Unis et les établissements universitaires américains, CALVIN-THOMAS permet aux participants GO CAMPUS d'envisager de bénéficier de bourses d'études ;

■ GO CAMPUS met également en place une formule d'études, dite « IEP — Intensive English Program » ; il s'agit d'une formation intensive en anglais, dispensée dans le cadre d'une école de langues, sur un campus américain, mais hors du système universitaire ;

2. UN ACTE DE FORMATION

● La participation au programme GO CAMPUS constitue en elle-même un acte de formation ; le participant, parce qu'il est immergé sur la longue durée dans un pays étranger et parce qu'il est amené à s'adapter à de nouvelles règles, us et coutumes, est amené de facto à développer sa personnalité et à tirer profit de son expérience ; ● Il est par ailleurs amené à suivre un enseignement universitaire à l'étranger (sauf formule « IEP ») ; il est entendu que seul l'établissement universitaire d'accueil ou l'école de langues IEP est habilité à déterminer le contenu de cet enseignement ;

3. LES CINQ FORMULES GO CAMPUS

Les cinq formules sont présentées dans le détail sur le site internet « calvin-thomas.com » et dans la brochure de présentation des programmes :

■ Formule n°1 — ACADEMIC

(avec variante 1B : ATHLETIC)

■ Formule n°2 — SOUTHERN UTAH UNIVERSITY

■ Formule n°3 — IEP

■ Formule n°4 — COMMUNITY COLLEGE

(cette formule fait l'objet d'un contrat spécifique)

■ Formule n°5 — MASTER

4. CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME CONDITIONS DE PARTICIPATION

■ Pour être admis au programme, le candidat « GO CAMPUS » :

● doit remplir une au moins des trois conditions suivantes : → avoir engagé des études supérieures ; → être titulaire du baccalauréat au moment du départ (sauf formule IEP) ; → être élève en classe de terminale ;

● doit avoir étudié l'anglais ;

● doit être en bonne santé au moment du départ ;

● doit faire preuve de capacité d'adaptation et d'ouverture ;

● devra avoir entre 17 ans et 28 ans durant sa 1^{ère} année d'études ;

● et ne doit pas être de nationalité américaine, s'il veut bénéficier de tous les avantages et garanties présentés dans ce contrat ;

■ La participation au programme universitaire nord-américain sera conditionnée à l'obtention du baccalauréat (sauf formule « IEP ») ;

■ Dans le cas spécifique de la formule « MASTER »,

Un candidat doit :

● être titulaire d'un diplôme bac +3 ou +4 ;

● avoir une moyenne minimum de 12/20 sur l'ensemble de ses études supérieures ;

■ Cas particulier de la variante ATHLETIC : dans le cadre de la formule n°1-B, pour obtenir une bourse particulière « ATHLETIC » : le candidat doit avoir des aptitudes et un potentiel particulier dans un sport (performances de très bon à haut niveau) — liste des sports : voir site internet de CALVIN-THOMAS ;

■ Pour qu'une candidature se mue en participation la candidature doit être retenue (cf. § 11) et le candidat doit s'être acquitté des frais de placement (cf. : § 14, 15) ;

4.1 — Le niveau d'anglais du participant / la question du T.O.E.F.L. (cf. : 6.2)

Ce chapitre ne concerne pas la formule « IEP » (3) ; la formule « IEP » est ouverte à tous les participants quel que soit leur niveau d'anglais (groupes de niveaux) ;

■ Le niveau d'anglais du candidat n'est pas déterminant pour participer au programme GO CAMPUS ; mais le niveau d'anglais va influencer sur les propositions d'universités et de bourses d'études associées, ainsi que sur la nécessité ou non d'entamer ses études nord-américaines par une formation spécifique en langue ;

■ LE T.O.E.F.L. est un test d'évaluation du niveau d'anglais ; le score obtenu à cet examen n'est pas déterminant quant à l'acceptation au programme, mais utile : → pour estimer précisément le niveau d'anglais du candidat ; → pour orienter au mieux le candidat (quelle université, quel cursus, quels cours...) ; ● Les universités américaines exigeront à un moment ou un autre ce test pour : → se déterminer quant à l'orientation du candidat → estimer le montant de la bourse et les possibilités d'accueil dans leur établissement ;

■ Certains établissements universitaires américains proposent aux étrangers qui n'auraient pas un niveau de langue suffisant pour suivre tout ou partie des cours dispensés, une formation spécifique en anglais ; ces cours d'E.S.L. (« English as a Second Language ») ou E.F.L. (« English as a Foreign Language ») sont dispensés afin de permettre à chaque étudiant d'acquies le niveau de langue suffisant pour être autonome au niveau de ses études et de poursuivre ainsi le cursus classique (comme n'importe quel étudiant nord-américain) ;

■ Les participants au programme GO CAMPUS peuvent profiter de cette formation spécifique (E.S.L. ou E.F.L.) qui s'étend généralement sur un semestre universitaire ou une année universitaire ;

■ Si un candidat a choisi d'emblée de suivre une formation E.S.L. (voir ci-dessous), il pourra, sauf demande expresse de l'université, participer au programme sans passer le T.O.E.F.L. ; au terme de sa formation, il passera généralement le test, sur le territoire américain (il passera ce test par ses propres moyens - inscription et coût) ;

■ Si un candidat/participant veut éviter la formation E.S.L., il est, par contre, indispensable qu'il passe le T.O.E.F.L. dans le courant de son inscription au programme universitaire GO CAMPUS ;

■ L'université qui accueille un étudiant se réserve le droit, à tout moment, de lui faire passer un test d'anglais (que l'étudiant ait déjà passé le T.O.E.F.L. ou non, et quel que soit le score obtenu par l'étudiant à ce test) ; en fonction du résultat à ce test, l'université se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, d'imposer à l'étudiant une formation de type E.S.L., ou encore des cours de renforcement en anglais en parallèle de son cursus ;

5. COÛT DE LA SCOLARITÉ / BOURSES D'ÉTUDES

■ En règle générale (« Réserves » — cf. : § 10), les frais universitaires comprennent : → les frais d'études (enseignement, infrastructures, suivi des études, aide...) → les frais d'hébergement sur le campus pendant la période universitaire (à savoir : a/ l'hébergement n'est pas compris pendant les périodes de vacances ; b/ les dates de vacances sont fixées par l'école : en général coupure en été et à Noël ; c/ des solutions d'hébergement payant peuvent se présenter à l'étudiant pour ces périodes de vacances) ; → les frais de pension complète sur la base de 14 repas minimum par semaine (à savoir : les repas ne sont pas compris pendant les périodes de vacances) ;

■ Le coût de la scolarité et le montant de la bourse sont fixés par l'établissement susceptible d'accueillir le participant ; ces sommes varient selon les critères définis au paragraphe 12 (et dans la brochure de présentation du programme) ; le coût de la scolarité est valable pour une année d'études ; les coûts indiqués au moment de la communication de la liste de bourses sont basés sur les informations fournies par les établissements ; ces estimations sont très fiables, mais un léger décalage à la hausse ou à la baisse (plus ou moins 5%) peut être envisagé entre l'estimation et le coût réel ; *attention* : il se peut, selon les établissements, que des coûts additionnels soient à prévoir pour les frais d'inscription et/ou d'orientation, pour les « lab fees » ou pour certaines activités ;

■ Le règlement et les modalités de paiement (garanties de paiement, conditions, calendrier, etc.) font l'objet d'un accord entre le participant et l'établissement universitaire aux États-Unis (sur les bases des propositions de bourses transmises par CALVIN-THOMAS) ; CALVIN-THOMAS peut jouer un rôle d'aide et de guide avant la signature de cet accord, mais son rôle ne pourrait et ne saurait en aucun cas s'étendre au-delà ;

■ Si un participant choisit d'étudier plusieurs années de suite dans un établissement (formule 1-2-4-5), il doit savoir que le montant des frais universitaires (incluant scolarité, hébergement et pension complète) est susceptible d'être réévalué d'une année à l'autre (en fonction notamment de l'inflation ou de

l'évolution du standing de l'école) ; cette augmentation ne dépasse généralement pas 5 % ;

6. PROPOSITIONS DE BOURSES / COÛT DES ÉTUDES / RÉSERVES (cf. : brochure de présentation)

■ Liste de propositions de bourses :

Une liste de propositions de bourses contient pour chaque établissement proposé (hors programme E.S.L.) : > le nom et la localisation de l'établissement ; — l'adresse de son site internet ;

> le coût des frais universitaires pour une année (hors bourse d'études)* ;

> le montant de la bourse d'études ;

> le coût final à la charge de l'étudiant (montant des frais universitaires minoré du montant de la bourse d'études) ;

> la liste des domaines d'études proposés au participant (liste établie à partir de sa demande et de son dossier — sauf formule « IEP ») ;

> les demandes ou exigences propres à l'établissement (notes, tests éventuels, conditions particulières, heures travaillées éventuelles...)

■ * LES FRAIS UNIVERSITAIRES

Ils incluent :

> le coût des études ;

> le coût de l'hébergement sur le campus (aux conditions fixées par l'université) ;

> les repas (aux conditions fixées par l'université ; avec un minimum de 14 repas par semaine) ;

■ À SAVOIR : pour bénéficier d'une bourse d'études, le participant GO CAMPUS doit vivre et loger sur le campus, à moins que l'administration de l'université l'autorise, en tant que boursier, à demeurer dans un logement indépendant et extérieur au campus ;

■ Formule n°1 — ACADEMIC

● Chaque participant reçoit 9 propositions de bourses (+ formation ESL, au cas où une telle formation a été choisie ou imposée - cf. : 4.1 et 6.2), avec la garantie que :

→ 2 propositions de bourses couvrent au minimum entre 40 et 60 % de l'ensemble des frais universitaires (cf. : 6*) ;

→ 2 propositions ne laissent pas plus de 16 000 dollars de l'ensemble des frais universitaires (cf. : 6*) à la charge de l'étudiant ;

→ 1 proposition laisse moins de 12 000 dollars de l'ensemble des frais universitaires (cf. : 6*) à la charge de l'étudiant ;

● Dans le cas de demandes spécifiques, le nombre de propositions de bourses peut être réduit ;

● Si les résultats scolaires du candidat sont trop justes, ce dernier peut être admis à titre conditionnel ;

■ Formule n°1 — variante (B) ATHLETIC

L'étude du montant des bourses proposées aux candidats « ATHLETIC » se fait au cas par cas, en fonction de la discipline sportive pratiquée, des résultats obtenus dans cette discipline, du niveau d'anglais, du dossier scolaire et du domaine d'études envisagé ;

● Le candidat reçoit 1 proposition de bourse liée à sa pratique sportive ; le montant de cette bourse est principalement lié aux performances et aux aptitudes sportives du candidat ; cette bourse est négociée par GO CAMPUS aux États-Unis (GO CAMPUS réalise pour le candidat un véritable rôle d'intermédiaire) ;

● Parallèlement, le participant reçoit le même nombre et le même type de bourses (montants et pourcentages) qu'un candidat « ACADEMIC » classique (soit 9 propositions : voir ci-dessus) ;

● Un participant qui obtient une bourse « ATHLETIC » est un étudiant à part entière de l'université ; il suit un programme d'études classiques (avec choix d'une « Major ») et non pas uniquement sportives (cf. : § 8) ; il pratique son sport en parallèle de ses études ;

● Pour envisager de bénéficier d'une bourse « ATHLETIC », un participant doit se prévaloir d'un niveau sportif, d'un niveau scolaire et d'un niveau d'anglais suffisants ;

● La question du niveau sportif :

> S'il veut postuler à la formule « ATHLETIC » le candidat doit faire preuve d'aptitudes ou de compétences particulières dans un sport ; il doit pratiquer ce sport à un très haut niveau (performances et résultats à l'appui) ; le fait d'obtenir ou non une bourse « Athletic », et donc de valider sa candidature, dépendra de son niveau sportif et de son niveau général ; quant au montant de sa bourse, elle sera, elle aussi, liée à ses performances ;

> Le candidat doit être à même de prouver son niveau dans sa discipline sportive ; il est évident que des sports tels que l'athlétisme, le tennis ou la natation facilitent l'évaluation des résultats (performances chronométriques) et que, d'une façon générale, les performances dans les sports individuels (tennis, golf...) sont plus faciles à évaluer que dans les sports collectifs (soccer, basket, volley...).

> Quel que soit le sport pratiqué, le participant devra, au moment de son inscription, fournir tous les éléments qui pourront aider GO CAMPUS et les universités américaines à estimer au mieux sa candidature, à savoir : — performances individuelles (temps, classements, trophées...) et/ou collectives (niveau de l'équipe, trophées) ; — vidéo(s) mettant en valeur ses performances individuelles ; — lettres de références (recommandations) ; — articles s'il y a lieu... ;

> Le candidat devra s'appliquer à bien présenter son dossier. La qualité et la force de sa présentation (tant sur la forme que sur le fond) seront prépondérantes quant à l'acceptation au programme et à l'obtention, au final, d'une bourse d'études conséquente ;

> GO CAMPUS peut aider le participant à finaliser son dossier et à optimiser sa présentation ;

● La question du niveau d'anglais :

Pour s'inscrire à la variante « ATHLETIC », le TOEFL ou le SAT sont indispensables ; si le candidat ne présente pas les résultats du SAT, il devra fournir une lettre du lycée attestant que ses résultats scolaires le situent dans les 50 % des meilleurs élèves de sa classe ;

Important : le TOEFL et le SAT sont deux tests « standardisés » ; quel que soit son niveau de langue, il faut savoir qu'une bonne préparation — et donc une bonne compréhension de leurs structures — permet d'améliorer nettement ses résultats) ;

LE TOEFL

Pour postuler au programme « ATHLETIC », il faut avoir obtenu un score minimum de 61 au TOEFL ;

LE SAT

Ce test d'aptitude scolaire est fortement recommandé : c'est un atout en effet de le présenter, car il permet d'élargir le champ d'action de GO CAMPUS ; GO CAMPUS conseille donc au candidat « ATHLETIC » qui a le niveau requis de le passer ; il faut savoir en effet que si un étudiant obtient un score intéressant au SAT : > il s'ouvrira les portes d'un plus grand nombre d'universités ; > il augmentera ses chances d'obtenir une bourse « ATHLETIC » ; > le montant de la bourse qu'il obtiendra sera susceptible d'être plus élevé ;

■ Formule n°2 — SOUTHERN UTAH UNIVERSITY

● Le participant à cette formule est inscrit à « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY » ;

● Le montant de sa bourse s'élève à 43 % de l'ensemble des frais universitaires (cf. : 6*) et laisse 15 700 euros à la charge de l'étudiant (réserve cf. : § 5 et 6.1) ;

● Dans le cas où GO CAMPUS ne serait plus en mesure de proposer la formule « SOUTHERN UTAH

UNIVERSITY » au candidat, ce dernier se verrait proposer de basculer sur la formule « ACADEMIC » ;

■ Formule n°3 — IEP

● RÉSERVE IMPORTANTE RELATIVE À LA FORMULE « IEP (Intensive English Program) » : le candidat doit savoir que si les études ont lieu sur un campus, elles ne sont pas organisées par l'université mais par une école de langues indépendante, hors cursus universitaire ; au niveau des frais on parlera cependant dans le présent contrat de frais universitaires (cf. : 6*), car l'essentiel des structures (bâtiments, matériel, hébergement et nourriture) sont mises à la disposition du participant par l'université ;

● GO CAMPUS fournit au participant une liste de 5 campus américains sur lesquels sont dispensées des formations « IEP — Intensive English Program » ;

● GO CAMPUS négocie une bourse pour chaque école proposée ;

■ Formule n°4 — COMMUNITY COLLEGE

Cette formule fait l'objet d'un contrat spécifique ;

■ Formule n°5 — MASTER

● Un candidat MASTER doit être titulaire d'une Licence ou d'un Bac + 4 (Master 1) ;

● Chaque participant reçoit 3 propositions de bourses ; GO CAMPUS met tout en oeuvre pour qu'une de ces 3 propositions laisse, après déduction de la bourse d'études, un maximum de 16 900 dollars de frais universitaires (cf. : 6*) à la charge du participant. Quoi qu'il en soit, l'étude ne peut se faire qu'au cas par cas en fonction du niveau du participant, de son cursus et des exigences des universités.

● La plupart des universités américaines exigent le GMAT (Graduate Management Admission Test) ; les participants qui n'auraient pas obtenu le score requis par l'université à ce test peuvent entamer leur parcours universitaire par un semestre de cours de « consolidation » dans les matières générales du MBA puis repasser le test aux USA avant de poursuivre leur cursus en MBA (les conditions financières — frais universitaires — restent inchangées) ;

6.1 — RÉSERVES GÉNÉRALES PORTANT SUR LE MONTANT DE LA BOURSE :

■ Dans la mesure où seul l'établissement nord-américain est habilité à déterminer le niveau général de l'étudiant et qu'il le fait sur des bases qui lui sont propres, il peut arriver que le montant de la bourse d'études soit réévalué à la hausse ou à la baisse, suite notamment à un manque ou à défaut d'information (notamment sur le niveau réel — académique ou sportif — du participant) ; pour éviter de tels écarts, il est dans l'intérêt du candidat d'être le plus précis, le plus complet et le plus sincère possible au moment de la réalisation et de la rédaction de son dossier d'inscription ;

■ Si pour les raisons évoquées ci-dessus (ou pour toute autre raison — liée par exemple au cursus et/ou aux cours proposés), l'établissement nord-américain, après plus amples informations sur l'étudiant, modifiait ou remettait en cause la bourse proposée — notamment sa teneur ou son montant — ou les conditions d'admission, l'étudiant, après étude de la nouvelle proposition, aurait la possibilité :

→ soit de l'accepter ;

→ soit de se retourner, dans le cas où cela est possible, vers une des autres propositions de la liste ;

Une telle situation — rare au demeurant — pourrait engager un report de la date de début des études et de la date de prise d'effet de la bourse d'études (cf. : § 18) ;

■ Certains établissements nord-américains, parce qu'ils offrent des bourses particulièrement intéressantes, demandent une contrepartie aux étudiants (en général sous la forme de quelques heures de

travail hebdomadaire fournies par l'étudiant pour l'université) ; si tel est le cas, cette demande, particulière, est notifiée au moment de la présentation de la liste de propositions de bourses (cf. : ci-dessus « Propositions » et § 17) ;

6.2 — Cas d'un participant E.S.L.

■ Dans le cadre des formules 1-2-4-5, un candidat qui n'aurait pas un niveau de langue suffisant pour suivre tout ou partie des cours dispensés, pourrait choisir, ou se voir imposer par l'établissement universitaire américain, une formation spécifique en anglais — formation E.S.L. (« English as a Second Language ») — cf. : 4.1 ; si la durée de la formation E.S.L., déterminée au départ, venait à être dépassée, CALVIN-THOMAS remettrait à jour la liste de bourses ;

■ À savoir : le coût d'une formation E.S.L. est déterminé par chaque université ; ce coût est fixé indépendamment du coût de la formation en cursus classique ;

● Cette formation E.S.L., proposée à un tarif très intéressant par l'université, ne peut être suivie qu'à la condition que l'étudiant poursuive des études universitaires (cursus classique) dans le cadre du programme ;

● Si le participant suit un semestre (ou une année) de formation E.S.L., il ne versera pas, en sus, pour ledit semestre (ou l'année) d'autres frais universitaires que ceux liés à la formation E.S.L. ;

■ Formation E.S.L. & nombre de « propositions de bourses » :

● Il est entendu que la formation E.S.L. a été mise en place pour permettre à un étudiant qui n'aurait pas le niveau d'anglais suffisant pour engager directement des études classiques, d'étudier quand même aux USA ; il doit donc être clair que dans la mesure où cette option n'est pas proposée par toutes les universités, un étudiant qui choisirait — ou se verrait imposer une telle formation — ne pourrait exiger que toutes les propositions de sa liste intègrent ladite formation ;

● Pour information : toutes les universités proposées n'intègrent pas de formation E.S.L., ce qui est préférable ; car de ce fait, ces universités correspondent mieux au profil, aux capacités de l'étudiant et à ses choix (domaines d'études notamment) ;

● Dans le cadre de la formule « ACADEMIC », CALVIN-THOMAS propose en général 4 ou 5 universités qui intègrent une formation E.S.L. (sur les 9 qui figurent sur la « Liste de bourses ») ;

● Dans le cadre de la formule « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY », l'université de SUU propose sa propre formation E.S.L. ; le coût de la formation E.S.L. est indépendant du coût de la formation en cursus classique ; il est fixé au moment de l'inscription ;

● Dans le cadre de la formule « MASTER'S DEGREE », CALVIN-THOMAS propose en général 1 à 2 universités qui intègrent une formation E.S.L. (sur les 3 qui figurent sur la « Liste de bourses ») ;

● Si un étudiant qui a besoin d'une formation E.S.L. (ou qui choisit une telle formation) souhaite ne suivre, au total, qu'une seule année de formation aux États-Unis, il devra obligatoirement s'orienter vers une université proposant la formation E.S.L. pour la bonne raison que l'université dans laquelle il sera inscrit pour son cursus classique lui offrira sa bourse pour 2 semestres et lui imposera de régler ses 2 semestres d'études (et donc d'étudier deux semestres minimum sur son campus) ;

7. DURÉE DU PROGRAMME / CALENDRIER

■ Cas des formules 1-2-5

Durée : une année universitaire minimum ;

● Au terme de cette année d'études, le participant se voit généralement offrir l'opportunité de rester sur le sol nord-américain et de continuer à bénéficier de la bourse d'études qu'il a obtenue par l'intermédiaire de GO CAMPUS ; et ce jusqu'au terme du cycle d'études engagé (« Bachelor's » ou « Master's Degree ») ;

● La décision de maintien de la bourse d'études revient à l'établissement universitaire ;

● Une attitude négative ou des résultats scolaires insuffisants peuvent amener l'université à exclure temporairement ou définitivement un étudiant, ou encore à remettre en cause la validité de sa bourse d'études (notamment à la fin du 1^{er} semestre d'études) ; la décision de maintien de la bourse d'études revient à l'établissement universitaire ; CALVIN-THOMAS n'a aucun moyen d'influer sur les décisions des universités américaines en la matière ;

● Dans le cas où un étudiant se verrait exclu de l'université, il serait, de fait, exclu du programme GO CAMPUS ; l'expulsion du système universitaire entraînerait également la caducité de son visa ;

■ Cas de la formule 3 — IEP

Durée de la formule : équivalent d'un semestre universitaire (soit environ 4 mois), avec possibilité de prolonger d'un semestre supplémentaire ;

■ Calendrier de mise en place du séjour (cf. : brochure de présentation du programme : « MARCHE À SUIVRE ») ;

■ À savoir : le participant GO CAMPUS devra, quelle que soit la durée de ses études sur place, s'acquitter auprès de CALVIN-THOMAS de la totalité des frais d'inscription et de placement aux États-Unis (cf. : §14) ; mais, si l'étudiant choisit de poursuivre ses études au-delà de la première année, il n'aura pas à s'acquitter de frais supplémentaires auprès de CALVIN-THOMAS ;

7.1 — Périodes d'études / Dates de départ

■ Deux départs possibles :

> « Spring » : janvier ;

> « Fall » : août ;

■ Report de la date de départ (cf. : § 18) ;

8. DOMAINES D'ETUDES (formules 1-2-5)

● Au moment de remplir son dossier d'inscription à GO CAMPUS (et donc de candidature au programme et aux universités), le participant définit des choix quant à son(s) domaine(s) d'études (autrement dit un choix relatif à la « Major » qu'il suivra une fois dans son université nord-américaine), et ce afin d'orienter GO CAMPUS dans ses recherches ;

● Le participant définit son choix de domaines d'études en fonction des propositions faites par GO CAMPUS ; les propositions sont faites sous forme de listes (disponibles sur le site internet) ;

■ Cas de la formule « ACADEMIC » (1) et de la variante « ATHLETIC » (1B) :

● CALVIN-THOMAS fournit deux listes au participant (ces listes « ACADEMIC n°1 » et « ACADEMIC n°2 » sont consultables sur le site internet de l'organisme) ;

● Le participant se doit de choisir (sur ces listes) trois domaines d'études, qu'il classe par ordre de préférence ;

● Un de ces domaines d'études doit figurer dans la liste « ACADEMIC n°1 » ; les deux autres doivent figurer soit dans la liste « ACADEMIC n°1 » soit dans la liste « ACADEMIC n°2 » ;

● On notera, à titre informatif, que les domaines de la liste « ACADEMIC n°2 » sont moins nombreux que ceux de la liste « ACADEMIC n°1 », car plus rares ; on doit savoir, en conséquence, que les 9 universités figurant sur la liste GO CAMPUS (cf. : § 6) ne proposent pas toutes les domaines d'études issus de

cette liste « ACADEMIC n°2 » ;

■ Cas de la formule « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY » (2) : CALVIN-THOMAS communique au participant la liste mise à disposition par l'université de SUU ; le participant choisit son domaine d'études dans cette liste ;

■ Cas de la formule « MASTER (5) » :

● CALVIN-THOMAS fournit une liste « MASTER » au participant (liste consultable sur le site internet de l'organisme) ;

● Le participant se doit de choisir sur cette liste « MASTER » deux domaines d'études, qu'il va classer par ordre de préférence ;

● Un de ces domaines d'études doit nécessairement être un MBA dit « General MBA » ;

● À savoir : plusieurs spécialisation MBA figurent sur la liste proposée par GO CAMPUS ;

● La formule « MASTER », proposée par GO CAMPUS, est nettement orientée vers le « Business » ;

9. RÔLES RESPECTIFS DE CALVIN-THOMAS, DU CORRESPONDANT AMÉRICAIN DE CALVIN-THOMAS ET DU PARTICIPANT

9.1 Rôle de CALVIN-THOMAS

■ Le rôle de CALVIN-THOMAS est : → d'informer le candidat GO CAMPUS → d'évaluer ses capacités à intégrer le programme et à devenir participant → de l'inscrire au programme → de l'aider à préparer son dossier d'inscription (dossier de mise en place de la recherche d'une université et d'une bourse d'études associée) ;

■ En conséquence, CALVIN-THOMAS : → assurera la mise en relation avec le correspondant en Amérique du Nord — correspondant chargé plus particulièrement de la sélection des établissements universitaires et de la recherche des bourses d'études → conseillera dans la mesure du possible le participant sur le choix d'un établissement universitaire paraissant le mieux adapté à sa situation personnelle, ainsi que sur le type de bourse associée (cf. : § 13) → mettra en relation le participant avec son futur établissement universitaire → aidera le participant à se procurer les documents nécessaires à l'obtention de son visa F → d'une manière générale et dans la mesure du possible, s'efforcera de préparer le participant dans la mise en place de son séjour (documentation, information) ;

9.2 — Rôle essentiel du correspondant de CALVIN-THOMAS sur le continent nord-américain.

■ Doit être noté le rôle essentiel du correspondant américain de CALVIN-THOMAS qui, du fait de son implantation sur le sol nord-américain (et, par voie de conséquence, de sa connaissance du milieu universitaire), a la compétence pour accomplir sa mission ;

■ Son rôle consiste à : → assurer les relations avec les établissements universitaires américains ou avec les écoles de langues → établir les meilleurs rapprochements et relations entre un dossier d'un participant GO CAMPUS et les établissements universitaires (ou écoles), en tenant compte, d'un côté, des vœux et critères du participant, et, de l'autre, des possibilités et des critères des établissements → soutenir le dossier de bourse → faire valider le choix du participant auprès de l'établissement choisi ;

9.3 — Rôle du participant

■ Le candidat est tenu contractuellement de participer activement à la constitution de son dossier ; il s'engage, entre autres, à fournir tout élément nécessaire (relatif à son état, sa situation personnelle...) en

vue de son inscription au programme GO CAMPUS de CALVIN-THOMAS ; il est acteur de son inscription ;

● Cela est d'autant plus important que son dossier constituera la pièce maîtresse de présentation à des établissements d'études nord-américains en vue de son inscription dans l'un de ces établissements et qu'il lui servira pour solliciter une bourse d'études (cf. : § 5, 6, 10, 11, 12) ;

● Le dossier une fois constitué, le candidat est considéré comme participant au programme.

● Ni CALVIN-THOMAS ni son partenaire américain ne peuvent être tenus pour responsables des conséquences (délais, report, annulation) de toute négligence ou retard imputable au candidat/participant (constitution du dossier, transmission d'informations, prise de décision, choix, etc.) — cf. : § 18 ;

■ Pendant son séjour, le participant se doit, conformément aux engagements inhérents à son inscription dans un établissement universitaire (ou une école de langues) et à son statut de boursier, d'apporter sa contribution à la vie scolaire en s'impliquant activement sur le campus (travail scolaire, échange...);

● En tant que membre d'un établissement universitaire ou d'une école de langues (formule n°3), l'étudiant GO CAMPUS s'engage à respecter les règles et les devoirs dudit établissement ;

● Sur place — et pendant toute la durée de son séjour — le candidat est seul responsable de son travail, de ses résultats et des conséquences qui en découlent (notamment : renvoi, annulation de la bourse...) et, au-delà, seul responsable de son comportement, de son adaptation et de ses relations avec le monde qui l'entoure ; en cas d'annulation de la bourse ou de renvoi par l'université ou l'école pour mauvaise conduite ou travail insuffisant, CALVIN-THOMAS et GO CAMPUS n'auraient aucun pouvoir et donc aucun moyen d'action auprès des autorités scolaires ; tout renvoi de l'établissement impliquerait de facto une mise hors programme GO CAMPUS et une impossibilité de transfert vers une autre université ;

■ Le participant convient de dégager CALVIN-THOMAS et l'organisme du pays d'accueil de toute responsabilité pour : → toute blessure, perte, retard ou autre dommage et dépense encourus par le participant pendant la durée de son séjour, y compris et sans s'y limiter, des cas de force majeure, guerres ou actions et restrictions par des gouvernements → toute blessure et/ou dommage survenant au cours de la participation à un séjour et résultant de tout risque associé aux voyages internationaux et aux séjours à l'étranger → toute négligence et/ou acte intentionnel commis par tout tiers, y compris sans s'y limiter, tout membre, invité, employé ou représentant de l'établissement d'accueil, ou plus généralement de toute autre personne dans le pays hôte ;

10. LIMITES DE L'ACTION DE CALVIN-THOMAS ET DE SON CORRESPONDANT AMÉRICAIN / AUTONOMIE DE L'UNIVERSITÉ / RÉSERVES

■ Les relations entre l'université et l'étudiant GO CAMPUS (cursus, conditions d'accueil, logement, nourriture, engagement financier, garantie financière...) font l'objet d'une convention entre les deux parties ; ces conditions, qui respectent le cadre général de la vie et des conditions d'accueil d'un étudiant aux USA, peuvent varier d'un établissement à l'autre, en vertu du principe d'autonomie de chaque école et en fonction des études et du cursus suivis par l'étudiant ;

■ En vertu du principe d'autonomie des universités, tant au niveau du cursus des étudiants, de l'enseignement dispensé, que de la vie à l'intérieur des

établissements, CALVIN-THOMAS et son correspondant ne sauraient intervenir dans les relations entre l'école et l'étudiant à compter de la conclusion de la convention entre l'établissement en question et le participant au programme ;

■ Le rôle et l'action de CALVIN-THOMAS et de son correspondant nord-américain se limitent clairement aux actions définies ci-dessus et prennent fin, de fait, à l'arrivée du participant GO CAMPUS dans son école ;

■ CALVIN-THOMAS ne saurait répondre du comportement et des agissements du participant à l'égard de quiconque, à plus forte raison dès l'instant où il quitte le sol français ;

■ CALVIN-THOMAS ne saurait être tenu pour responsable des managements et défaillances de l'administration et des autorités compétentes (notamment système universitaire, règles de l'école, système des communications, système juridique) qui relèvent du droit interne des États-Unis et du Canada ; CALVIN-THOMAS n'a au surplus aucun pouvoir de s'opposer aux décisions de l'administration et des autres autorités compétentes, ni, à plus forte raison, de les modifier ;

11. ÉVALUATION DU PARTICIPANT / PROPOSITIONS DE BOURSE

■ Toute candidature au programme GO CAMPUS est évaluée par CALVIN-THOMAS, à la lumière des critères définis dans la brochure de présentation du programme, et ce après étude du dossier et entretien particulier du candidat ;

■ CALVIN-THOMAS est libre d'accepter ou de refuser une candidature dès la remise du dossier (le seul fait de faire parvenir un dossier d'inscription à un candidat ne l'engage pas) ; le candidat — et ses parents si le candidat est mineur — reconnaît la souveraineté de CALVIN-THOMAS dans ce domaine ; la décision d'acceptation est notifiée au participant par courrier dans les 2 semaines qui suivent l'entretien d'évaluation et/ou la réception du dossier complet ;

■ La candidature se mue en participation après l'acceptation par CALVIN-THOMAS et après que le candidat a versé à l'organisme les frais de placement (cf. § 14) ;

■ Le participant se voit proposer des établissements universitaires ou des écoles de langues (dans le cas de la formule n°3) et les bourses d'études qui leur sont attachées — cf. : § 5, 6 — dans les meilleurs délais (en général dans les 30 jours maximum qui suivent la validation de sa participation) ;

12. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE BOURSES

■ Les propositions d'établissements universitaires et de bourses d'études sont liées ; elles sont établies en fonction des critères suivants :

→ formule choisie (« ACADEMIC » — ou variante « ATHLETIC » —, « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY », « IEP » ou « MASTER ») ;

→ demande du candidat (domaines d'études, cursus...);

→ dossier du candidat (aptitudes — notamment résultats au T.O.E.F.L. et résultats sportifs — dossier scolaire, motivation, capacité d'adaptation, ouverture...);

→ possibilité et offre des universités ou des écoles ;

■ Dans le cadre de toutes les formules (à l'exception de la formule « COMMUNITY COLLEGE » (laquelle fait l'objet d'un contrat spécifique), CALVIN-THOMAS fournit au participant une liste d'universités et de bourses associées ; cette liste est appelée : « Liste de bourses » ;

● CALVIN-THOMAS s'engage à ce que chaque université proposée sur la « Liste de bourses » offre la possibilité à l'étudiant de suivre sa « Major » dans un

des domaines d'études indiqués dans son dossier d'inscription — cf. : 8 (3 domaines pour la formule « ACADEMIC » et 2 domaines pour la formule « MASTER ») ;

● Les propositions faites au participant GO CAMPUS s'efforcent de tenir compte au mieux des choix du participant, mais le participant ne peut rien exiger qui aille au-delà des engagements pris par CALVIN-THOMAS dans le présent contrat (notamment quant à la localisation de l'université ou sa prétendue notoriété...);

● Dans le cadre de la formule « ACADEMIC », un candidat peut, au moment de son inscription, demander à ce que la recherche d'universités et de bourses associées se limite aux États-Unis, ou alors qu'elle s'étende au Canada ; si tel est le cas, CALVIN-THOMAS fera en sorte qu'une ou plusieurs universités canadiennes soient proposées sur la liste d'universités fournie, mais sans pour autant offrir de garanties en ce sens ;

13. LE CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT

■ Le participant au programme choisit, parmi les propositions qui lui sont faites (cf. : § 6), celle qui lui convient le mieux ; il est dans l'intérêt du participant de faire son choix le plus rapidement possible, en sachant que le délai maximum s'élève à 10 jours ;

■ Dans le cas des formules « ACADEMIC » et variante « ATHLETIC », « IEP » ou « MASTER » le candidat se doit d'accepter deux des propositions (en établissant un ordre de préférence : n°1 et n°2), sauf à démontrer que l'ensemble des propositions ne correspond pas aux engagements pris par CALVIN-THOMAS (cf. : § 6, 8, 12) ; dans le cas de la variante « ATHLETIC », si le candidat ne choisit pas la proposition de bourse propre à « ATHLETIC » qui lui est faite, il choisit une des universités qui figurent dans la liste des 9 propositions qui lui sont faites en parallèle (cf. : § 6, 8, 12) ;

■ *Pour information* : GO CAMPUS & CALVIN-THOMAS demandent au candidat d'exprimer un second choix, et ce afin de parer à un éventuel refus de l'établissement choisi en priorité par le candidat (refus consécutif par exemple à un décalage entre la présentation du candidat et la réalité de son dossier, date limite d'inscription dépassée...); CALVIN-THOMAS et le participant dépendent, dans ce domaine, de l'université ou de l'école de langues qui — en vertu du principe d'autonomie — émet toujours la décision finale ; le candidat doit savoir que ce second choix n'est donc utilisé qu'en recours par CALVIN-THOMAS ;

■ Une fois que le participant a fait connaître ses deux choix, CALVIN-THOMAS et son partenaire mettent en relation l'établissement (n°1 ou éventuellement n°2) et le participant, afin que les deux parties concrétisent la mise en place des études ;

■ En cas d'annulation de la validation d'une inscription par une université ou une école (ou même de la possibilité de s'inscrire) — entre la réception de la liste de bourses et le début du séjour universitaire — et ce, du fait de l'établissement ou de CALVIN-THOMAS (cas de force majeure, changement de politique éducative de l'université...), le participant aurait le droit : — soit de choisir un autre établissement de sa « Liste de bourses » ; — soit de se désister (auquel cas il se verrait rembourser l'intégralité des sommes versées à l'exception des 80 euros de frais d'inscription) ;

14. COÛT DU PROGRAMME

● Frais de sélection : 80 euros

> Ouverture de dossier > Prise en compte de la candidature > Évaluation du candidat (entretien, préparation, dossier) ;

● Frais de recherche (aux États-Unis ou au Canada) des universités et des bourses d'études associées :

> « ACADEMIC » (1) et variante ATHLETIC (1B) —, ou « MASTER » (5) : 200 euros ;
 > « IEP » (3) : 990 euros (inclus les frais de placement) ;
 > « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY » (2) : inclus dans les frais de placement ;
 ● Frais de placement (aux États-Unis ou au Canada) :
 > « ACADEMIC » (1), ou « MASTER » (5) : 1 790 euros ;
 > « IEP » (3) : sont inclus dans les frais de recherche ;
 > « ACADEMIC variante ATHLETIC » (1B) : 2 250 euros ;
 > « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY » (2) : 1 990 euros ;
 ● Ces coûts comprennent : > Frais de sélection aux USA > Frais de recherche de l'université ou de l'école et de la bourse d'études > Assistance au cours du processus d'inscription (auprès de l'université) > Assistance pour la délivrance du visa (documents nécessaires à l'obtention du visa F [I-20] ou autre) > Informations relatives à la mise en place du séjour (aide) > Livret international de l'étudiant ;
 ● Ces coûts ne comprennent pas : > les frais universitaires (qui sont réglés par l'étudiant directement auprès de l'université — après déduction de la bourse d'études (cf. : 19) > Les frais de transport (pour se rendre dans l'université ou l'école) > Les frais d'assurance > Les frais de visa (chancellerie et SEVIS) > Les livres scolaires > Les frais éventuels d'ouverture de dossier d'admission universitaire (50 à 100 euros en général, s'il y en a), et les éventuels autres frais universitaires annexes ; > La caution éventuelle pour la chambre universitaire ; > Les dépenses personnelles ;

15. CONDITIONS DE PAIEMENT DU PROGRAMME

■ FRAIS DE SÉLECTION : à régler par le candidat à CALVIN-THOMAS au moment du dépôt de son dossier ;

■ FRAIS DE PROGRAMME :

● Frais de recherche : à régler par le candidat à CALVIN-THOMAS après son acceptation au programme ; après règlement des frais de sélection et de recherche, la candidature se mue en participation ; la recherche de l'établissement universitaire et de la bourse d'études est alors engagée ;

● Frais de placement : à régler par le candidat à réception de la liste d'universités et de bourses associées (ou de l'université dans le cas de la formule n°2) ; le choix de l'université et le versement des frais de placement à CALVIN-THOMAS doivent être effectués sous les 10 jours qui suivent la réception de la liste des universités ; le dossier d'inscription définitif à l'université n'est transmis au participant qu'après que ce dernier a réglé les frais de placement et choisi son établissement d'études ;

16. CLAUSES ET CONDITIONS DE DÉSISTEMENT

■ Frais de sélection :

● La somme est remboursée en cas de non sélection par CALVIN-THOMAS ;

● Après l'acceptation de la candidature, la somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS, et ce quelles que soient les causes d'annulation ou de désistement ;

■ Frais de recherche :

● La somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS, quelles que soient les causes d'annulation ou de désistement par le participant ; elle n'est susceptible d'être remboursée que dans le cas où CALVIN-THOMAS n'est pas en mesure de fournir les

propositions d'établissements et de bourses d'études conformes à ses engagements ;

● Toute demande de remboursement doit se faire, par lettre recommandée, adressée à CALVIN-THOMAS, sous les 10 jours qui suivent la communication de la liste ;

■ Frais de placement aux États-Unis ou au Canada :

● La somme est intégralement remboursée par CALVIN-THOMAS si, après communication de la liste, les établissements choisis par le participant refusaient d'inscrire le candidat ;

● En cas de désistement suite à deux refus de délivrance de visa par les autorités compétentes, une retenue forfaitaire de 550 euros est effectuée par CALVIN-THOMAS ;

● Dans tous les autres cas, la somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS ;

● Tout désistement devra être notifié à CALVIN-THOMAS par lettre recommandée ;

17. ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE DANS LE CADRE DU SÉJOUR UNIVERSITAIRE (SAUF FORMULE IEP)

■ Les étudiants qui partent aux États-Unis dans le cadre du programme GO CAMPUS ont la possibilité, parce qu'ils sont en possession d'un visa F, d'exercer sur place une activité rémunérée sur le campus :

→ jusqu'à 20 heures par semaine en période scolaire, (conditions valables au 01.11.15) ;

→ et souvent plus hors période scolaire (il appartient à l'étudiant de s'informer des conditions légales) ;

■ Des possibilités d'activité rémunérée (« job ») se présentent souvent sur les campus américains, mais la recherche du « job » relève uniquement de l'étudiant (ni CALVIN-THOMAS ni le correspondant américain de CALVIN-THOMAS ne sont chargés d'aider ou de soutenir l'étudiant dans ses démarches) ;

■ Il appartient à l'étudiant qui désire exercer une activité rémunérée pendant son séjour universitaire de s'assurer que l'activité qu'il engage est compatible avec son visa, avec ses études, avec son niveau de langue, etc. ;

■ Cette activité n'est pas envisageable dans le cas de la formule « IEP » (études dans une école de langues) ni dans le cadre de la formation E.S.L. des formules 1-2 et 5 ;

18. DATE DE PRISE D'EFFET DE LA BOURSE UNIVERSITAIRE / RETARD / REPORT

■ Pour les raisons évoquées aux chapitres 6 et 9, et pour toute autre raison (qu'elles soient imputables au candidat/participant, ou aux lenteurs des procédures administratives), la date d'intégration du participant au cursus universitaire ou aux cours en école de langues (et donc la date de début de sa formation et de ses cours) pourrait ne pas correspondre à la date initialement prévue (au moment de l'inscription au programme, voire même au moment de la signature du contrat avec l'établissement) ;

■ Quoi qu'il arrive, une fois qu'une liste de bourses d'études a été obtenue, l'inscription au programme reste valable pour un départ dans les 12 mois qui suivent la date de début des cours initialement prévue, et ce avec les mêmes réserves (cf. § 5, 6) et après une éventuelle remise à jour de la liste (notamment des montants des bourses — montants qui sont susceptibles d'être réajustés en fonction de l'augmentation annuelle des coûts de scolarité) ;

À savoir :

- les conditions de report sont mises en place en accord avec l'université ou l'école de langues ;

- d'une façon générale, l'étudiant ne peut intégrer les cours qu'en début de semestre (août ou janvier) ; dans le cadre de la formule n°3 — IEP, d'autres

dates de début de session sont envisageables ;

■ En cas de report, les frais de sélection et de programme (recherche et placement) restent acquis à CALVIN-THOMAS ;

■ Si, fait exceptionnel, un report du début de la scolarité était programmé après l'arrivée de l'étudiant sur le sol américain, et que ce report entraîne un retour provisoire en France, le candidat devrait prendre en charge la totalité des frais — sauf à prouver que CALVIN-THOMAS est responsable du report et donc du retour provisoire en France, et à la condition que les modalités de retour aient été fixées avec l'accord de CALVIN-THOMAS et en coordination avec l'organisme ;

19. CONDITIONS DE VERSEMENT DES FRAIS UNIVERSITAIRES

■ Le participant règle ses frais universitaires directement à l'établissement universitaire ou à l'école de langues (cf. : § 6 — Formule n°3 — IEP) ; ni CALVIN-THOMAS ni son correspondant aux États-Unis ne sont en droit ou en mesure d'intervenir comme intermédiaires pour le versement de ces frais ;

■ À titre informatif, CALVIN-THOMAS précise qu'en règle générale : → le montant de la bourse est déduit des frais universitaires, avant le règlement desdits frais ; → les modalités de règlement varient d'un établissement à l'autre ;

■ À savoir : un semestre d'études engagé est dû dans son intégralité à l'université ou à l'école de langues ;

20. ASSURANCE MÉDICALE

■ Tout participant à un programme d'études est tenu de souscrire une assurance médicale qui le couvre sur toute la durée de son séjour ; sans cette assurance, le participant ne serait pas en situation légale aux USA ;

■ Important : il se peut que l'université ou l'école de langues impose à l'étudiant/participant de souscrire un contrat d'assurance précis (en général celui de l'université) ;

■ Si l'assurance n'est pas imposée par l'établissement, CALVIN-THOMAS, spécialiste du séjour de longue durée aux USA, est à même de proposer au candidat qui lui en fait la demande, de souscrire, pour lui, une assurance médicale complète auprès d'un courtier spécialisé ; le montant de cette assurance s'élève à 58 euros par mois ;

■ Le participant doit savoir qu'il lui appartient de veiller à être toujours assuré en France (en cas de retour en cours de cycle ou en fin de séjour sur le continent nord-américain) — couverture Sécurité Sociale ou autre couverture ;

21. VISA

■ Tout participant au programme GO CAMPUS devra pour se rendre aux USA dans le cadre de ses études être en possession d'un visa F ;

■ Les frais de visa sont à la charge du participant (à titre informatif : 152 euros au 01/11/2015) ; CALVIN-THOMAS fournit au participant l'aide et le soutien nécessaires pour l'obtention du visa d'études à l'étranger (formulaire I-20), mais ne peut être tenu pour responsable des difficultés, du retard ou du refus des autorités consulaires (cf. : § 18) ; pour obtenir son visa le participant doit impérativement se rendre au consulat des États-Unis à Paris ;

■ Le refus du visa par les autorités compétentes, suite à deux demandes consécutives, entraînerait ipso facto l'annulation de la candidature ; CALVIN-THOMAS rembourserait alors au participant les sommes versées après déduction d'une retenue financière de 550 euros (cf. : § 16) ;

22. VOYAGE

■ Quelle que soit la formule, le participant au programme prend en charge le coût de son voyage aller/retour, de son lieu de résidence en France jusqu'à son lieu de résidence aux USA ;

■ Dans tous les cas, le participant se charge d'organiser et de planifier ses voyages ; mais sur la demande expresse du participant, CALVIN-THOMAS peut lui offrir une aide ou l'orienter vers une agence de voyages spécialisée ;

23. COMPÉTENCES ET ADAPTATION

Bien que sa candidature ait été évaluée, un participant est laissé seul juge de ses capacités et de ses aptitudes à s'adapter au programme ; il en assume l'entière responsabilité ; à défaut de se sentir prêt, il lui est absolument déconseillé de participer au programme, pour éviter un échec potentiel (échec scolaire ou échec au niveau de l'adaptation et retour anticipé en France) ;

● Sur place l'étudiant est amené à :

→ apprendre à régler ses problèmes d'adaptation à un milieu inconnu, et à fonder des relations d'un type nouveau, sans pouvoir recourir à une aide personnalisée ;

→ apprendre à s'intégrer dans un nouvel environnement le temps de son séjour, et à s'organiser d'une manière autonome ;

→ découvrir la vie sur un campus universitaire aux États-Unis, exercice d'autant plus délicat — mais néanmoins gratifiant — du fait de l'absence de préparation spécifique préalable ;

→ user d'une autre langue que la sienne dans le quotidien de la vie étudiante (pendant et en dehors des cours), ce qui augmente le profit de l'exercice ;

● Un étudiant CALVIN-THOMAS est de fait un « ambassadeur » du programme GO CAMPUS et de son pays d'origine ; à ce titre, il se doit, durant son séjour d'études à l'étranger, d'avoir un comportement exemplaire ; tout écart aurait des conséquences néfastes non seulement sur son séjour mais également sur la réputation des organismes ;

24. CONDITIONS DE PROLONGATION DE LA BOURSE D'ÉTUDES

■ Une bourse d'études obtenue grâce au programme GO CAMPUS est valable pendant la durée du programme GO CAMPUS ;

■ Dans le cas où un étudiant aurait la possibilité de rester aux États-Unis pour y achever le cycle d'études engagé (et pour lequel il aurait obtenu cette bourse), il aurait toutes les chances de voir sa bourse d'études confirmée et prolongée jusqu'à l'achèvement de ce cycle d'études ; mais il est évident qu'en égard au principe d'autonomie des universités et des écoles (cf. : § 10) la décision quant à la possibilité de prolongation des études (liée notamment aux résultats obtenus et à l'attitude de l'étudiant/participant) — et donc à la prolongation de la bourse associée à ces études — incombe uniquement aux autorités univer-

sitaires ou scolaires ;

■ CALVIN-THOMAS ne saurait être tenu pour responsable d'une annulation ou de la modification de la bourse d'études, au delà de l'année prise en compte par GO CAMPUS ;

25. TRANSFERT D'UNIVERSITÉ / DE FORMULE

■ Dans le cadre des formules 1-2-5, le passage d'une université à une autre en cours de formation — ou transfert — peut être organisé et supervisé par GO CAMPUS USA ; le montant du service s'élève alors à 700 dollars US, à payer à GO CAMPUS USA ; le transfert s'organiserait sur la base d'une remise à jour de la liste de bourses ;

■ Un transfert n'est envisageable qu'après la première année d'études (sauf dans le cas de la formule IEP ou il est envisageable après la fin du semestre d'études) ;

■ Si un étudiant décide et concrétise un transfert d'université avant la fin de la première année d'études (ou avant le fin du semestre dans le cadre de la formule IEP) il se met, de facto, hors programme GO CAMPUS ;

■ Dans le cas où la formation E.S.L. a lieu dans une autre université que la suite du programme d'études, le coût du transfert est inclus dans le service fourni par CALVIN-THOMAS ;

■ Si au terme de son semestre ou de son année en E.S.L. un participant décidait de ne pas intégrer l'université prévue pour son cursus classique, il serait automatiquement mis hors programme et ne pourrait donc bénéficier de la bourse d'études prévue à l'origine ;

■ Si au terme de son semestre en école de langues, un participant à la formule « IEP » envisageait de basculer sur une autre formule, GO CAMPUS pourrait étudier sa candidature ; si cette dernière était acceptée, un transfert serait possible ; le coût du transfert s'élèverait à 1 100 US \$;

26. LA QUESTION DU LOGEMENT

■ Le coût du logement est inclus dans l'ensemble des frais universitaires (voir : communication de la liste de bourses) ; dans le cas exceptionnel où les frais de logement ne seraient pas inclus dans les frais universitaires, GO CAMPUS réajusterait ses propositions en conséquence ;

■ Les conditions de logement sont variables d'une université à l'autre ;

■ Les étudiants logent généralement dans des bâtiments (résidences ou maisons) intégrés au campus ou attenants à celui-ci ; ils partagent généralement leur chambre (de 2 à 4 personnes) ;

■ Certaines universités ou écoles peuvent proposer des chambres individuelles, moyennant généralement un coût supplémentaire ;

■ Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de s'informer en détail — et ce, auprès de sa future université ou école — des conditions de logement prévues par celle-ci (et éventuellement du matériel à prévoir ou à emporter en vue de son séjour) ;

■ Si un étudiant GO CAMPUS décidait de ne pas résider sur le campus ou dans un logement mis à sa disposition par l'université ou l'école, il pourrait perdre sa bourse d'études ;

■ En arrivant sur le campus, il se peut que l'université loge, pendant quelques nuits, un étudiant/participant à l'hôtel (cas « d'overbooking », préparation retardée, etc...) ; les frais d'hôtel seraient alors à la charge de l'établissement ;

27. CAS D'UN PARTICIPANT MINEUR

Au cas où un candidat/participant est mineur au moment de son inscription, CALVIN-THOMAS entend se référer aux dispositions du Code Civil en ce qui concerne la titularité et l'exercice de l'autorité parentale ; la situation personnelle de chacun des mineurs dépendra des textes en vigueur et des déclarations de sa famille ; dans le cas de minorité, les parents ou les personnes exerçant l'autorité parentale devront lire, accepter et co-signer le présent contrat ;

28. RÉSERVES PORTANT SUR L'INFORMATION

Du fait de leur nature documentaire (témoignages, récits, photos), certains éléments de la brochure de présentation du programme GO CAMPUS et du site internet de CALVIN-THOMAS ne sont pas contractuels ;

29. RÉCLAMATION

À titre de contractant, le participant peut saisir CALVIN-THOMAS pour inexécution ou mauvaise exécution du présent contrat ; toute réclamation doit être adressée, dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception, à :

CALVIN-THOMAS, 39 rue Espariat
13100 AIX EN PROVENCE ;

30. NOM & IMAGE

Sauf demande spécifique formulée par l'étudiant et/ou sa famille, le participant accepte que son nom, sa photo, des séquences filmées relatives à son expérience ainsi que toute déclaration ou commentaire émanant de sa part, soient utilisés dans des publications ou du matériel de promotion du programme et/ou de l'organisme ;

31. GARANT

ATRADIUS CREDIT INSURANCE — NV 44 avenue Georges Pompidou, 92596 LEVALLOIS PERRET CEDEX ;

32. MONTANT DES GARANTIES

En tant qu'organisateur de séjours linguistiques, CALVIN-THOMAS a souscrit une assurance « Responsabilité Civile Professionnelle », enregistrée sous le n°AN301931 auprès de GENERALI, 7 boulevard Haussmann, 75009 PARIS ;

Signatures et accords : voir page suivante

CALVIN THOMAS

Membre de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques — S.A.S. au capital de 100 000 euros — Siret 351 213 764 00043 — NAF : 7912Z
Certificat d'immatriculation Atout France (Article R. 111-21 du code du tourisme) : IM075110068 — Garantie financière : HSBC — RCP : GENERALI (N°AN301931)



Je soussigné(e) _____,
NOM PRÉNOM

reconnais avoir pris connaissance des informations concernant le programme GO CAMPUS, et approuve lesdites conditions ; j'atteste, par ailleurs, que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont véridiques et que l'information est complète.

À _____, le _____

CALVIN-THOMAS
39 RUE ESPARIAT
13100 AIX EN PROVENCE
04 42 91 11 01
87^{ème} RUE DE CHARENTON
75012 PARIS
01 55 78 29 90
www.calvin-thomas.com

Signature du représentant Calvin-Thomas

Signature du(de la) participant(e) — précédée de la mention « lu et approuvé »

Signatures des parents ou représentants légaux (dans le cas où le participant est mineur) — précédées de la mention « lu et approuvé »

CONTRAT DE VENTE / CONDITIONS GÉNÉRALES

Programme de bourses universitaires — GO CAMPUS

1. DÉFINITION / ORGANISATION

■ La société CALVIN-THOMAS est spécialiste des séjours culturels, éducatifs et professionnels aux États-Unis, et plus particulièrement des séjours dits « de longue durée » ;

■ CALVIN-THOMAS est créateur et seul représentant en France du programme GO CAMPUS ;

■ Le programme GO CAMPUS a principalement été mis en place par CALVIN-THOMAS pour permettre à de jeunes étudiants français d'intégrer une université américaine, et ce afin d'y suivre tout ou partie de leurs études supérieures ; cette expérience de longue durée contribue à leur formation et au développement de leur carrière ;

■ Cette formation correspond dans sa définition administrative légale américaine à la catégorie de visa F ;

■ CALVIN-THOMAS correspond avec un organisme américain ; ce dernier prend en charge la recherche d'un établissement d'études supérieures et d'une bourse d'études pour le candidat GO CAMPUS ;

■ Grâce aux agréments signés entre le correspondant de CALVIN-THOMAS aux États-Unis et les établissements universitaires américains, CALVIN-THOMAS permet aux participants GO CAMPUS d'envisager de bénéficier de bourses d'études ;

■ GO CAMPUS met également en place une formule d'études, dite « IEP — Intensive English Program » ; il s'agit d'une formation intensive en anglais, dispensée dans le cadre d'une école de langues, sur un campus américain, mais hors du système universitaire ;

2. UN ACTE DE FORMATION

● La participation au programme GO CAMPUS constitue en elle-même un acte de formation ; le participant, parce qu'il est immergé sur la longue durée dans un pays étranger et parce qu'il est amené à s'adapter à de nouvelles règles, us et coutumes, est amené de facto à développer sa personnalité et à tirer profit de son expérience ; ● Il est par ailleurs amené à suivre un enseignement universitaire à l'étranger (sauf formule « IEP ») ; il est entendu que seul l'établissement universitaire d'accueil ou l'école de langues IEP est habilité à déterminer le contenu de cet enseignement ;

3. LES CINQ FORMULES GO CAMPUS

Les cinq formules sont présentées dans le détail sur le site internet « calvin-thomas.com » et dans la brochure de présentation des programmes :

■ Formule n°1 — ACADEMIC

(avec variante 1B : ATHLETIC)

■ Formule n°2 — SOUTHERN UTAH UNIVERSITY

■ Formule n°3 — IEP

■ Formule n°4 — COMMUNITY COLLEGE

(cette formule fait l'objet d'un contrat spécifique)

■ Formule n°5 — MASTER

4. CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME CONDITIONS DE PARTICIPATION

■ Pour être admis au programme, le candidat « GO CAMPUS » :

● doit remplir une au moins des trois conditions suivantes : → avoir engagé des études supérieures ; → être titulaire du baccalauréat au moment du départ (sauf formule IEP) ; → être élève en classe de terminale ;

● doit avoir étudié l'anglais ;

● doit être en bonne santé au moment du départ ;

● doit faire preuve de capacité d'adaptation et d'ouverture ;

● devra avoir entre 17 ans et 28 ans durant sa 1^{ère} année d'études ;

● et ne doit pas être de nationalité américaine, s'il veut bénéficier de tous les avantages et garanties présentés dans ce contrat ;

■ La participation au programme universitaire nord-américain sera conditionnée à l'obtention du baccalauréat (sauf formule « IEP ») ;

■ Dans le cas spécifique de la formule « MASTER »,

Un candidat doit :

● être titulaire d'un diplôme bac +3 ou +4 ;

● avoir une moyenne minimum de 12/20 sur l'ensemble de ses études supérieures ;

■ Cas particulier de la variante ATHLETIC : dans le cadre de la formule n°1-B, pour obtenir une bourse particulière « ATHLETIC » : le candidat doit avoir des aptitudes et un potentiel particulier dans un sport (performances de très bon à haut niveau) — liste des sports : voir site internet de CALVIN-THOMAS ;

■ Pour qu'une candidature se mue en participation la candidature doit être retenue (cf. § 11) et le candidat doit s'être acquitté des frais de placement (cf. : § 14, 15) ;

4.1 — Le niveau d'anglais du participant / la question du T.O.E.F.L. (cf. : 6.2)

Ce chapitre ne concerne pas la formule « IEP » (3) ; la formule « IEP » est ouverte à tous les participants quel que soit leur niveau d'anglais (groupes de niveaux) ;

■ Le niveau d'anglais du candidat n'est pas déterminant pour participer au programme GO CAMPUS ; mais le niveau d'anglais va influencer sur les propositions d'universités et de bourses d'études associées, ainsi que sur la nécessité ou non d'entamer ses études nord-américaines par une formation spécifique en langue ;

■ LE T.O.E.F.L. est un test d'évaluation du niveau d'anglais ; le score obtenu à cet examen n'est pas déterminant quant à l'acceptation au programme, mais utile : → pour estimer précisément le niveau d'anglais du candidat ; → pour orienter au mieux le candidat (quelle université, quel cursus, quels cours...) ; ● Les universités américaines exigeront à un moment ou un autre ce test pour : → se déterminer quant à l'orientation du candidat → estimer le montant de la bourse et les possibilités d'accueil dans leur établissement ;

■ Certains établissements universitaires américains proposent aux étrangers qui n'auraient pas un niveau de langue suffisant pour suivre tout ou partie des cours dispensés, une formation spécifique en anglais ; ces cours d'E.S.L. (« English as a Second Language ») ou E.F.L. (« English as a Foreign Language ») sont dispensés afin de permettre à chaque étudiant d'acquies le niveau de langue suffisant pour être autonome au niveau de ses études et de poursuivre ainsi le cursus classique (comme n'importe quel étudiant nord-américain) ;

■ Les participants au programme GO CAMPUS peuvent profiter de cette formation spécifique (E.S.L. ou E.F.L.) qui s'étend généralement sur un semestre universitaire ou une année universitaire ;

■ Si un candidat a choisi d'emblée de suivre une formation E.S.L. (voir ci-dessous), il pourra, sauf demande expresse de l'université, participer au programme sans passer le T.O.E.F.L. ; au terme de sa formation, il passera généralement le test, sur le territoire américain (il passera ce test par ses propres moyens - inscription et coût) ;

■ Si un candidat/participant veut éviter la formation E.S.L., il est, par contre, indispensable qu'il passe le T.O.E.F.L. dans le courant de son inscription au programme universitaire GO CAMPUS ;

■ L'université qui accueille un étudiant se réserve le droit, à tout moment, de lui faire passer un test d'anglais (que l'étudiant ait déjà passé le T.O.E.F.L. ou non, et quel que soit le score obtenu par l'étudiant à ce test) ; en fonction du résultat à ce test, l'université se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, d'imposer à l'étudiant une formation de type E.S.L., ou encore des cours de renforcement en anglais en parallèle de son cursus ;

5. COÛT DE LA SCOLARITÉ / BOURSES D'ÉTUDES

■ En règle générale (« Réserves » — cf. : § 10), les frais universitaires comprennent : → les frais d'études (enseignement, infrastructures, suivi des études, aide...) → les frais d'hébergement sur le campus pendant la période universitaire (à savoir : a/ l'hébergement n'est pas compris pendant les périodes de vacances ; b/ les dates de vacances sont fixées par l'école : en général coupure en été et à Noël ; c/ des solutions d'hébergement payant peuvent se présenter à l'étudiant pour ces périodes de vacances) ; → les frais de pension complète sur la base de 14 repas minimum par semaine (à savoir : les repas ne sont pas compris pendant les périodes de vacances) ;

■ Le coût de la scolarité et le montant de la bourse sont fixés par l'établissement susceptible d'accueillir le participant ; ces sommes varient selon les critères définis au paragraphe 12 (et dans la brochure de présentation du programme) ; le coût de la scolarité est valable pour une année d'études ; les coûts indiqués au moment de la communication de la liste de bourses sont basés sur les informations fournies par les établissements ; ces estimations sont très fiables, mais un léger décalage à la hausse ou à la baisse (plus ou moins 5%) peut être envisagé entre l'estimation et le coût réel ; *attention* : il se peut, selon les établissements, que des coûts additionnels soient à prévoir pour les frais d'inscription et/ou d'orientation, pour les « lab fees » ou pour certaines activités ;

■ Le règlement et les modalités de paiement (garanties de paiement, conditions, calendrier, etc.) font l'objet d'un accord entre le participant et l'établissement universitaire aux États-Unis (sur les bases des propositions de bourses transmises par CALVIN-THOMAS) ; CALVIN-THOMAS peut jouer un rôle d'aide et de guide avant la signature de cet accord, mais son rôle ne pourrait et ne saurait en aucun cas s'étendre au-delà ;

■ Si un participant choisit d'étudier plusieurs années de suite dans un établissement (formule 1-2-4-5), il doit savoir que le montant des frais universitaires (incluant scolarité, hébergement et pension complète) est susceptible d'être réévalué d'une année à l'autre (en fonction notamment de l'inflation ou de

l'évolution du standing de l'école) ; cette augmentation ne dépasse généralement pas 5 % ;

6. PROPOSITIONS DE BOURSES / COÛT DES ÉTUDES / RÉSERVES (cf. : brochure de présentation)

■ Liste de propositions de bourses :

Une liste de propositions de bourses contient pour chaque établissement proposé (hors programme E.S.L.) : > le nom et la localisation de l'établissement ; — l'adresse de son site internet ;

> le coût des frais universitaires pour une année (hors bourse d'études)* ;

> le montant de la bourse d'études ;

> le coût final à la charge de l'étudiant (montant des frais universitaires minoré du montant de la bourse d'études) ;

> la liste des domaines d'études proposés au participant (liste établie à partir de sa demande et de son dossier — sauf formule « IEP ») ;

> les demandes ou exigences propres à l'établissement (notes, tests éventuels, conditions particulières, heures travaillées éventuelles...)

■ * LES FRAIS UNIVERSITAIRES

Ils incluent :

> le coût des études ;

> le coût de l'hébergement sur le campus (aux conditions fixées par l'université) ;

> les repas (aux conditions fixées par l'université ; avec un minimum de 14 repas par semaine) ;

■ À SAVOIR : pour bénéficier d'une bourse d'études, le participant GO CAMPUS doit vivre et loger sur le campus, à moins que l'administration de l'université l'autorise, en tant que boursier, à demeurer dans un logement indépendant et extérieur au campus ;

■ Formule n°1 — ACADEMIC

● Chaque participant reçoit 9 propositions de bourses (+ formation ESL, au cas où une telle formation a été choisie ou imposée - cf. : 4.1 et 6.2), avec la garantie que :

→ 2 propositions de bourses couvrent au minimum entre 40 et 60 % de l'ensemble des frais universitaires (cf. : 6*) ;

→ 2 propositions ne laissent pas plus de 16 000 dollars de l'ensemble des frais universitaires (cf. : 6*) à la charge de l'étudiant ;

→ 1 proposition laisse moins de 12 000 dollars de l'ensemble des frais universitaires (cf. : 6*) à la charge de l'étudiant ;

● Dans le cas de demandes spécifiques, le nombre de propositions de bourses peut être réduit ;

● Si les résultats scolaires du candidat sont trop justes, ce dernier peut être admis à titre conditionnel ;

■ Formule n°1 — variante (B) ATHLETIC

L'étude du montant des bourses proposées aux candidats « ATHLETIC » se fait au cas par cas, en fonction de la discipline sportive pratiquée, des résultats obtenus dans cette discipline, du niveau d'anglais, du dossier scolaire et du domaine d'études envisagé ;

● Le candidat reçoit 1 proposition de bourse liée à sa pratique sportive ; le montant de cette bourse est principalement lié aux performances et aux aptitudes sportives du candidat ; cette bourse est négociée par GO CAMPUS aux États-Unis (GO CAMPUS réalise pour le candidat un véritable rôle d'intermédiaire) ;

● Parallèlement, le participant reçoit le même nombre et le même type de bourses (montants et pourcentages) qu'un candidat « ACADEMIC » classique (soit 9 propositions : voir ci-dessus) ;

● Un participant qui obtient une bourse « ATHLETIC » est un étudiant à part entière de l'université ; il suit un programme d'études classiques (avec choix d'une « Major ») et non pas uniquement sportives (cf. : § 8) ; il pratique son sport en parallèle de ses études ;

● Pour envisager de bénéficier d'une bourse « ATHLETIC », un participant doit se prévaloir d'un niveau sportif, d'un niveau scolaire et d'un niveau d'anglais suffisants ;

● La question du niveau sportif :

> S'il veut postuler à la formule « ATHLETIC » le candidat doit faire preuve d'aptitudes ou de compétences particulières dans un sport ; il doit pratiquer ce sport à un très haut niveau (performances et résultats à l'appui) ; le fait d'obtenir ou non une bourse « Athletic », et donc de valider sa candidature, dépendra de son niveau sportif et de son niveau général ; quant au montant de sa bourse, elle sera, elle aussi, liée à ses performances ;

> Le candidat doit être à même de prouver son niveau dans sa discipline sportive ; il est évident que des sports tels que l'athlétisme, le tennis ou la natation facilitent l'évaluation des résultats (performances chronométriques) et que, d'une façon générale, les performances dans les sports individuels (tennis, golf...) sont plus faciles à évaluer que dans les sports collectifs (soccer, basket, volley...).

> Quel que soit le sport pratiqué, le participant devra, au moment de son inscription, fournir tous les éléments qui pourront aider GO CAMPUS et les universités américaines à estimer au mieux sa candidature, à savoir : — performances individuelles (temps, classements, trophées...) et/ou collectives (niveau de l'équipe, trophées) ; — vidéo(s) mettant en valeur ses performances individuelles ; — lettres de références (recommandations) ; — articles s'il y a lieu... ;

> Le candidat devra s'appliquer à bien présenter son dossier. La qualité et la force de sa présentation (tant sur la forme que sur le fond) seront prépondérantes quant à l'acceptation au programme et à l'obtention, au final, d'une bourse d'études conséquente ;

> GO CAMPUS peut aider le participant à finaliser son dossier et à optimiser sa présentation ;

● La question du niveau d'anglais :

Pour s'inscrire à la variante « ATHLETIC », le TOEFL ou le SAT sont indispensables ; si le candidat ne présente pas les résultats du SAT, il devra fournir une lettre du lycée attestant que ses résultats scolaires le situent dans les 50 % des meilleurs élèves de sa classe ;

Important : le TOEFL et le SAT sont deux tests « standardisés » ; quel que soit son niveau de langue, il faut savoir qu'une bonne préparation — et donc une bonne compréhension de leurs structures — permet d'améliorer nettement ses résultats) ;

LE TOEFL

Pour postuler au programme « ATHLETIC », il faut avoir obtenu un score minimum de 61 au TOEFL ;

LE SAT

Ce test d'aptitude scolaire est fortement recommandé : c'est un atout en effet de le présenter, car il permet d'élargir le champ d'action de GO CAMPUS ; GO CAMPUS conseille donc au candidat « ATHLETIC » qui a le niveau requis de le passer ; il faut savoir en effet que si un étudiant obtient un score intéressant au SAT : > il s'ouvrira les portes d'un plus grand nombre d'universités ; > il augmentera ses chances d'obtenir une bourse « ATHLETIC » ; > le montant de la bourse qu'il obtiendra sera susceptible d'être plus élevé ;

■ Formule n°2 — SOUTHERN UTAH UNIVERSITY

● Le participant à cette formule est inscrit à « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY » ;

● Le montant de sa bourse s'élève à 43 % de l'ensemble des frais universitaires (cf. : 6*) et laisse 15 700 euros à la charge de l'étudiant (réserve cf. : § 5 et 6.1) ;

● Dans le cas où GO CAMPUS ne serait plus en mesure de proposer la formule « SOUTHERN UTAH

UNIVERSITY » au candidat, ce dernier se verrait proposer de basculer sur la formule « ACADEMIC » ;

■ Formule n°3 — IEP

● RÉSERVE IMPORTANTE RELATIVE À LA FORMULE « IEP (Intensive English Program) » : le candidat doit savoir que si les études ont lieu sur un campus, elles ne sont pas organisées par l'université mais par une école de langues indépendante, hors cursus universitaire ; au niveau des frais on parlera cependant dans le présent contrat de frais universitaires (cf. : 6*), car l'essentiel des structures (bâtiments, matériel, hébergement et nourriture) sont mises à la disposition du participant par l'université ;

● GO CAMPUS fournit au participant une liste de 5 campus américains sur lesquels sont dispensées des formations « IEP — Intensive English Program » ;

● GO CAMPUS négocie une bourse pour chaque école proposée ;

■ Formule n°4 — COMMUNITY COLLEGE

Cette formule fait l'objet d'un contrat spécifique ;

■ Formule n°5 — MASTER

● Un candidat MASTER doit être titulaire d'une Licence ou d'un Bac + 4 (Master 1) ;

● Chaque participant reçoit 3 propositions de bourses ; GO CAMPUS met tout en oeuvre pour qu'une de ces 3 propositions laisse, après déduction de la bourse d'études, un maximum de 16 900 dollars de frais universitaires (cf. : 6*) à la charge du participant. Quoi qu'il en soit, l'étude ne peut se faire qu'au cas par cas en fonction du niveau du participant, de son cursus et des exigences des universités.

● La plupart des universités américaines exigent le GMAT (Graduate Management Admission Test) ; les participants qui n'auraient pas obtenu le score requis par l'université à ce test peuvent entamer leur parcours universitaire par un semestre de cours de « consolidation » dans les matières générales du MBA puis repasser le test aux USA avant de poursuivre leur cursus en MBA (les conditions financières — frais universitaires — restent inchangées) ;

6.1 — RÉSERVES GÉNÉRALES PORTANT SUR LE MONTANT DE LA BOURSE :

■ Dans la mesure où seul l'établissement nord-américain est habilité à déterminer le niveau général de l'étudiant et qu'il le fait sur des bases qui lui sont propres, il peut arriver que le montant de la bourse d'études soit réévalué à la hausse ou à la baisse, suite notamment à un manque ou à défaut d'information (notamment sur le niveau réel — académique ou sportif — du participant) ; pour éviter de tels écarts, il est dans l'intérêt du candidat d'être le plus précis, le plus complet et le plus sincère possible au moment de la réalisation et de la rédaction de son dossier d'inscription ;

■ Si pour les raisons évoquées ci-dessus (ou pour toute autre raison — liée par exemple au cursus et/ou aux cours proposés), l'établissement nord-américain, après plus amples informations sur l'étudiant, modifiait ou remettait en cause la bourse proposée — notamment sa teneur ou son montant — ou les conditions d'admission, l'étudiant, après étude de la nouvelle proposition, aurait la possibilité :

→ soit de l'accepter ;

→ soit de se retourner, dans le cas où cela est possible, vers une des autres propositions de la liste ;

Une telle situation — rare au demeurant — pourrait engager un report de la date de début des études et de la date de prise d'effet de la bourse d'études (cf. : § 18) ;

■ Certains établissements nord-américains, parce qu'ils offrent des bourses particulièrement intéressantes, demandent une contrepartie aux étudiants (en général sous la forme de quelques heures de

travail hebdomadaire fournies par l'étudiant pour l'université) ; si tel est le cas, cette demande, particulière, est notifiée au moment de la présentation de la liste de propositions de bourses (cf. : ci-dessus « Propositions » et § 17) ;

6.2 — Cas d'un participant E.S.L.

■ Dans le cadre des formules 1-2-4-5, un candidat qui n'aurait pas un niveau de langue suffisant pour suivre tout ou partie des cours dispensés, pourrait choisir, ou se voir imposer par l'établissement universitaire américain, une formation spécifique en anglais — formation E.S.L. (« English as a Second Language ») — cf. : 4.1 ; si la durée de la formation E.S.L., déterminée au départ, venait à être dépassée, CALVIN-THOMAS remettrait à jour la liste de bourses ;

■ À savoir : le coût d'une formation E.S.L. est déterminé par chaque université ; ce coût est fixé indépendamment du coût de la formation en cursus classique ;

● Cette formation E.S.L., proposée à un tarif très intéressant par l'université, ne peut être suivie qu'à la condition que l'étudiant poursuive des études universitaires (cursus classique) dans le cadre du programme ;

● Si le participant suit un semestre (ou une année) de formation E.S.L., il ne versera pas, en sus, pour ledit semestre (ou l'année) d'autres frais universitaires que ceux liés à la formation E.S.L. ;

■ Formation E.S.L. & nombre de « propositions de bourses » :

● Il est entendu que la formation E.S.L. a été mise en place pour permettre à un étudiant qui n'aurait pas le niveau d'anglais suffisant pour engager directement des études classiques, d'étudier quand même aux USA ; il doit donc être clair que dans la mesure où cette option n'est pas proposée par toutes les universités, un étudiant qui choisirait — ou se verrait imposer une telle formation — ne pourrait exiger que toutes les propositions de sa liste intègrent ladite formation ;

● Pour information : toutes les universités proposées n'intègrent pas de formation E.S.L., ce qui est préférable ; car de ce fait, ces universités correspondent mieux au profil, aux capacités de l'étudiant et à ses choix (domaines d'études notamment) ;

● Dans le cadre de la formule « ACADEMIC », CALVIN-THOMAS propose en général 4 ou 5 universités qui intègrent une formation E.S.L. (sur les 9 qui figurent sur la « Liste de bourses ») ;

● Dans le cadre de la formule « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY », l'université de SUU propose sa propre formation E.S.L. ; le coût de la formation E.S.L. est indépendant du coût de la formation en cursus classique ; il est fixé au moment de l'inscription ;

● Dans le cadre de la formule « MASTER'S DEGREE », CALVIN-THOMAS propose en général 1 à 2 universités qui intègrent une formation E.S.L. (sur les 3 qui figurent sur la « Liste de bourses ») ;

● Si un étudiant qui a besoin d'une formation E.S.L. (ou qui choisit une telle formation) souhaite ne suivre, au total, qu'une seule année de formation aux États-Unis, il devra obligatoirement s'orienter vers une université proposant la formation E.S.L. pour la bonne raison que l'université dans laquelle il sera inscrit pour son cursus classique lui offrira sa bourse pour 2 semestres et lui imposera de régler ses 2 semestres d'études (et donc d'étudier deux semestres minimum sur son campus) ;

7. DURÉE DU PROGRAMME / CALENDRIER

■ Cas des formules 1-2-5

Durée : une année universitaire minimum ;

● Au terme de cette année d'études, le participant se voit généralement offrir l'opportunité de rester sur le sol nord-américain et de continuer à bénéficier de la bourse d'études qu'il a obtenue par l'intermédiaire de GO CAMPUS ; et ce jusqu'au terme du cycle d'études engagé (« Bachelor's » ou « Master's Degree ») ;

● La décision de maintien de la bourse d'études revient à l'établissement universitaire ;

● Une attitude négative ou des résultats scolaires insuffisants peuvent amener l'université à exclure temporairement ou définitivement un étudiant, ou encore à remettre en cause la validité de sa bourse d'études (notamment à la fin du 1^{er} semestre d'études) ; la décision de maintien de la bourse d'études revient à l'établissement universitaire ; CALVIN-THOMAS n'a aucun moyen d'influer sur les décisions des universités américaines en la matière ;

● Dans le cas où un étudiant se verrait exclu de l'université, il serait, de fait, exclu du programme GO CAMPUS ; l'expulsion du système universitaire entraînerait également la caducité de son visa ;

■ Cas de la formule 3 — IEP

Durée de la formule : équivalent d'un semestre universitaire (soit environ 4 mois), avec possibilité de prolonger d'un semestre supplémentaire ;

■ Calendrier de mise en place du séjour (cf. : brochure de présentation du programme : « MARCHE À SUIVRE ») ;

■ À savoir : le participant GO CAMPUS devra, quelle que soit la durée de ses études sur place, s'acquitter auprès de CALVIN-THOMAS de la totalité des frais d'inscription et de placement aux États-Unis (cf. : §14) ; mais, si l'étudiant choisit de poursuivre ses études au-delà de la première année, il n'aura pas à s'acquitter de frais supplémentaires auprès de CALVIN-THOMAS ;

7.1 — Périodes d'études / Dates de départ

■ Deux départs possibles :

> « Spring » : janvier ;

> « Fall » : août ;

■ Report de la date de départ (cf. : § 18) ;

8. DOMAINES D'ETUDES (formules 1-2-5)

● Au moment de remplir son dossier d'inscription à GO CAMPUS (et donc de candidature au programme et aux universités), le participant définit des choix quant à son(s) domaine(s) d'études (autrement dit un choix relatif à la « Major » qu'il suivra une fois dans son université nord-américaine), et ce afin d'orienter GO CAMPUS dans ses recherches ;

● Le participant définit son choix de domaines d'études en fonction des propositions faites par GO CAMPUS ; les propositions sont faites sous forme de listes (disponibles sur le site internet) ;

■ Cas de la formule « ACADEMIC » (1) et de la variante « ATHLETIC » (1B) :

● CALVIN-THOMAS fournit deux listes au participant (ces listes « ACADEMIC n°1 » et « ACADEMIC n°2 » sont consultables sur le site internet de l'organisme) ;

● Le participant se doit de choisir (sur ces listes) trois domaines d'études, qu'il classe par ordre de préférence ;

● Un de ces domaines d'études doit figurer dans la liste « ACADEMIC n°1 » ; les deux autres doivent figurer soit dans la liste « ACADEMIC n°1 » soit dans la liste « ACADEMIC n°2 » ;

● On notera, à titre informatif, que les domaines de la liste « ACADEMIC n°2 » sont moins nombreux que ceux de la liste « ACADEMIC n°1 », car plus rares ; on doit savoir, en conséquence, que les 9 universités figurant sur la liste GO CAMPUS (cf. : § 6) ne proposent pas toutes les domaines d'études issus de

cette liste « ACADEMIC n°2 » ;

■ Cas de la formule « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY » (2) : CALVIN-THOMAS communique au participant la liste mise à disposition par l'université de SUU ; le participant choisit son domaine d'études dans cette liste ;

■ Cas de la formule « MASTER (5) » :

● CALVIN-THOMAS fournit une liste « MASTER » au participant (liste consultable sur le site internet de l'organisme) ;

● Le participant se doit de choisir sur cette liste « MASTER » deux domaines d'études, qu'il va classer par ordre de préférence ;

● Un de ces domaines d'études doit nécessairement être un MBA dit « General MBA » ;

● À savoir : plusieurs spécialisation MBA figurent sur la liste proposée par GO CAMPUS ;

● La formule « MASTER », proposée par GO CAMPUS, est nettement orientée vers le « Business » ;

9. RÔLES RESPECTIFS DE CALVIN-THOMAS, DU CORRESPONDANT AMÉRICAIN DE CALVIN-THOMAS ET DU PARTICIPANT

9.1 Rôle de CALVIN-THOMAS

■ Le rôle de CALVIN-THOMAS est : → d'informer le candidat GO CAMPUS → d'évaluer ses capacités à intégrer le programme et à devenir participant → de l'inscrire au programme → de l'aider à préparer son dossier d'inscription (dossier de mise en place de la recherche d'une université et d'une bourse d'études associée) ;

■ En conséquence, CALVIN-THOMAS : → assurera la mise en relation avec le correspondant en Amérique du Nord — correspondant chargé plus particulièrement de la sélection des établissements universitaires et de la recherche des bourses d'études → conseillera dans la mesure du possible le participant sur le choix d'un établissement universitaire paraissant le mieux adapté à sa situation personnelle, ainsi que sur le type de bourse associée (cf. : § 13) → mettra en relation le participant avec son futur établissement universitaire → aidera le participant à se procurer les documents nécessaires à l'obtention de son visa F → d'une manière générale et dans la mesure du possible, s'efforcera de préparer le participant dans la mise en place de son séjour (documentation, information) ;

9.2 — Rôle essentiel du correspondant de CALVIN-THOMAS sur le continent nord-américain.

■ Doit être noté le rôle essentiel du correspondant américain de CALVIN-THOMAS qui, du fait de son implantation sur le sol nord-américain (et, par voie de conséquence, de sa connaissance du milieu universitaire), a la compétence pour accomplir sa mission ;

■ Son rôle consiste à : → assurer les relations avec les établissements universitaires américains ou avec les écoles de langues → établir les meilleurs rapprochements et relations entre un dossier d'un participant GO CAMPUS et les établissements universitaires (ou écoles), en tenant compte, d'un côté, des vœux et critères du participant, et, de l'autre, des possibilités et des critères des établissements → soutenir le dossier de bourse → faire valider le choix du participant auprès de l'établissement choisi ;

9.3 — Rôle du participant

■ Le candidat est tenu contractuellement de participer activement à la constitution de son dossier ; il s'engage, entre autres, à fournir tout élément nécessaire (relatif à son état, sa situation personnelle...) en

vue de son inscription au programme GO CAMPUS de CALVIN-THOMAS ; il est acteur de son inscription ;

● Cela est d'autant plus important que son dossier constituera la pièce maîtresse de présentation à des établissements d'études nord-américains en vue de son inscription dans l'un de ces établissements et qu'il lui servira pour solliciter une bourse d'études (cf. : § 5, 6, 10, 11, 12) ;

● Le dossier une fois constitué, le candidat est considéré comme participant au programme.

● Ni CALVIN-THOMAS ni son partenaire américain ne peuvent être tenus pour responsables des conséquences (délais, report, annulation) de toute négligence ou retard imputable au candidat/participant (constitution du dossier, transmission d'informations, prise de décision, choix, etc.) — cf. : § 18 ;

■ Pendant son séjour, le participant se doit, conformément aux engagements inhérents à son inscription dans un établissement universitaire (ou une école de langues) et à son statut de boursier, d'apporter sa contribution à la vie scolaire en s'impliquant activement sur le campus (travail scolaire, échange...);

● En tant que membre d'un établissement universitaire ou d'une école de langues (formule n°3), l'étudiant GO CAMPUS s'engage à respecter les règles et les devoirs dudit établissement ;

● Sur place — et pendant toute la durée de son séjour — le candidat est seul responsable de son travail, de ses résultats et des conséquences qui en découlent (notamment : renvoi, annulation de la bourse...) et, au-delà, seul responsable de son comportement, de son adaptation et de ses relations avec le monde qui l'entoure ; en cas d'annulation de la bourse ou de renvoi par l'université ou l'école pour mauvaise conduite ou travail insuffisant, CALVIN-THOMAS et GO CAMPUS n'auraient aucun pouvoir et donc aucun moyen d'action auprès des autorités scolaires ; tout renvoi de l'établissement impliquerait de facto une mise hors programme GO CAMPUS et une impossibilité de transfert vers une autre université ;

■ Le participant convient de dégager CALVIN-THOMAS et l'organisme du pays d'accueil de toute responsabilité pour : → toute blessure, perte, retard ou autre dommage et dépense encourus par le participant pendant la durée de son séjour, y compris et sans s'y limiter, des cas de force majeure, guerres ou actions et restrictions par des gouvernements → toute blessure et/ou dommage survenant au cours de la participation à un séjour et résultant de tout risque associé aux voyages internationaux et aux séjours à l'étranger → toute négligence et/ou acte intentionnel commis par tout tiers, y compris sans s'y limiter, tout membre, invité, employé ou représentant de l'établissement d'accueil, ou plus généralement de toute autre personne dans le pays hôte ;

10. LIMITES DE L'ACTION DE CALVIN-THOMAS ET DE SON CORRESPONDANT AMÉRICAIN / AUTONOMIE DE L'UNIVERSITÉ / RÉSERVES

■ Les relations entre l'université et l'étudiant GO CAMPUS (cursus, conditions d'accueil, logement, nourriture, engagement financier, garantie financière...) font l'objet d'une convention entre les deux parties ; ces conditions, qui respectent le cadre général de la vie et des conditions d'accueil d'un étudiant aux USA, peuvent varier d'un établissement à l'autre, en vertu du principe d'autonomie de chaque école et en fonction des études et du cursus suivis par l'étudiant ;

■ En vertu du principe d'autonomie des universités, tant au niveau du cursus des étudiants, de l'enseignement dispensé, que de la vie à l'intérieur des

établissements, CALVIN-THOMAS et son correspondant ne sauraient intervenir dans les relations entre l'école et l'étudiant à compter de la conclusion de la convention entre l'établissement en question et le participant au programme ;

■ Le rôle et l'action de CALVIN-THOMAS et de son correspondant nord-américain se limitent clairement aux actions définies ci-dessus et prennent fin, de fait, à l'arrivée du participant GO CAMPUS dans son école ;

■ CALVIN-THOMAS ne saurait répondre du comportement et des agissements du participant à l'égard de quiconque, à plus forte raison dès l'instant où il quitte le sol français ;

■ CALVIN-THOMAS ne saurait être tenu pour responsable des managements et défaillances de l'administration et des autorités compétentes (notamment système universitaire, règles de l'école, système des communications, système juridique) qui relèvent du droit interne des États-Unis et du Canada ; CALVIN-THOMAS n'a au surplus aucun pouvoir de s'opposer aux décisions de l'administration et des autres autorités compétentes, ni, à plus forte raison, de les modifier ;

11. ÉVALUATION DU PARTICIPANT / PROPOSITIONS DE BOURSE

■ Toute candidature au programme GO CAMPUS est évaluée par CALVIN-THOMAS, à la lumière des critères définis dans la brochure de présentation du programme, et ce après étude du dossier et entretien particulier du candidat ;

■ CALVIN-THOMAS est libre d'accepter ou de refuser une candidature dès la remise du dossier (le seul fait de faire parvenir un dossier d'inscription à un candidat ne l'engage pas) ; le candidat — et ses parents si le candidat est mineur — reconnaît la souveraineté de CALVIN-THOMAS dans ce domaine ; la décision d'acceptation est notifiée au participant par courrier dans les 2 semaines qui suivent l'entretien d'évaluation et/ou la réception du dossier complet ;

■ La candidature se mue en participation après l'acceptation par CALVIN-THOMAS et après que le candidat a versé à l'organisme les frais de placement (cf. § 14) ;

■ Le participant se voit proposer des établissements universitaires ou des écoles de langues (dans le cas de la formule n°3) et les bourses d'études qui leur sont attachées — cf. : § 5, 6 — dans les meilleurs délais (en général dans les 30 jours maximum qui suivent la validation de sa participation) ;

12. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE BOURSES

■ Les propositions d'établissements universitaires et de bourses d'études sont liées ; elles sont établies en fonction des critères suivants :

→ formule choisie (« ACADEMIC » — ou variante « ATHLETIC » —, « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY », « IEP » ou « MASTER ») ;

→ demande du candidat (domaines d'études, cursus...);

→ dossier du candidat (aptitudes — notamment résultats au T.O.E.F.L. et résultats sportifs — dossier scolaire, motivation, capacité d'adaptation, ouverture...);

→ possibilité et offre des universités ou des écoles ;

■ Dans le cadre de toutes les formules (à l'exception de la formule « COMMUNITY COLLEGE » (laquelle fait l'objet d'un contrat spécifique), CALVIN-THOMAS fournit au participant une liste d'universités et de bourses associées ; cette liste est appelée : « Liste de bourses » ;

● CALVIN-THOMAS s'engage à ce que chaque université proposée sur la « Liste de bourses » offre la possibilité à l'étudiant de suivre sa « Major » dans un

des domaines d'études indiqués dans son dossier d'inscription — cf. : 8 (3 domaines pour la formule « ACADEMIC » et 2 domaines pour la formule « MASTER ») ;

● Les propositions faites au participant GO CAMPUS s'efforcent de tenir compte au mieux des choix du participant, mais le participant ne peut rien exiger qui aille au-delà des engagements pris par CALVIN-THOMAS dans le présent contrat (notamment quant à la localisation de l'université ou sa prétendue notoriété...);

● Dans le cadre de la formule « ACADEMIC », un candidat peut, au moment de son inscription, demander à ce que la recherche d'universités et de bourses associées se limite aux États-Unis, ou alors qu'elle s'étende au Canada ; si tel est le cas, CALVIN-THOMAS fera en sorte qu'une ou plusieurs universités canadiennes soient proposées sur la liste d'universités fournie, mais sans pour autant offrir de garanties en ce sens ;

13. LE CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT

■ Le participant au programme choisit, parmi les propositions qui lui sont faites (cf. : § 6), celle qui lui convient le mieux ; il est dans l'intérêt du participant de faire son choix le plus rapidement possible, en sachant que le délai maximum s'élève à 10 jours ;

■ Dans le cas des formules « ACADEMIC » et variante « ATHLETIC », « IEP » ou « MASTER » le candidat se doit d'accepter deux des propositions (en établissant un ordre de préférence : n°1 et n°2), sauf à démontrer que l'ensemble des propositions ne correspond pas aux engagements pris par CALVIN-THOMAS (cf. : § 6, 8, 12) ; dans le cas de la variante « ATHLETIC », si le candidat ne choisit pas la proposition de bourse propre à « ATHLETIC » qui lui est faite, il choisit une des universités qui figurent dans la liste des 9 propositions qui lui sont faites en parallèle (cf. : § 6, 8, 12) ;

■ *Pour information* : GO CAMPUS & CALVIN-THOMAS demandent au candidat d'exprimer un second choix, et ce afin de parer à un éventuel refus de l'établissement choisi en priorité par le candidat (refus consécutif par exemple à un décalage entre la présentation du candidat et la réalité de son dossier, date limite d'inscription dépassée...); CALVIN-THOMAS et le participant dépendent, dans ce domaine, de l'université ou de l'école de langues qui — en vertu du principe d'autonomie — émet toujours la décision finale ; le candidat doit savoir que ce second choix n'est donc utilisé qu'en recours par CALVIN-THOMAS ;

■ Une fois que le participant a fait connaître ses deux choix, CALVIN-THOMAS et son partenaire mettent en relation l'établissement (n°1 ou éventuellement n°2) et le participant, afin que les deux parties concrétisent la mise en place des études ;

■ En cas d'annulation de la validation d'une inscription par une université ou une école (ou même de la possibilité de s'inscrire) — entre la réception de la liste de bourses et le début du séjour universitaire — et ce, du fait de l'établissement ou de CALVIN-THOMAS (cas de force majeure, changement de politique éducative de l'université...), le participant aurait le droit : — soit de choisir un autre établissement de sa « Liste de bourses » ; — soit de se désister (auquel cas il se verrait rembourser l'intégralité des sommes versées à l'exception des 80 euros de frais d'inscription) ;

14. COÛT DU PROGRAMME

● Frais de sélection : 80 euros

> Ouverture de dossier > Prise en compte de la candidature > Évaluation du candidat (entretien, préparation, dossier) ;

● Frais de recherche (aux États-Unis ou au Canada) des universités et des bourses d'études associées :

> « ACADEMIC » (1) et variante ATHLETIC (1B) —, ou « MASTER » (5) : 200 euros ;
 > « IEP » (3) : 990 euros (inclus les frais de placement) ;
 > « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY » (2) : inclus dans les frais de placement ;
 ● Frais de placement (aux États-Unis ou au Canada) :
 > « ACADEMIC » (1), ou « MASTER » (5) : 1 790 euros ;
 > « IEP » (3) : sont inclus dans les frais de recherche ;
 > « ACADEMIC variante ATHLETIC » (1B) : 2 250 euros ;
 > « SOUTHERN UTAH UNIVERSITY » (2) : 1 990 euros ;
 ● Ces coûts comprennent : > Frais de sélection aux USA > Frais de recherche de l'université ou de l'école et de la bourse d'études > Assistance au cours du processus d'inscription (auprès de l'université) > Assistance pour la délivrance du visa (documents nécessaires à l'obtention du visa F [I-20] ou autre) > Informations relatives à la mise en place du séjour (aide) > Livret international de l'étudiant ;
 ● Ces coûts ne comprennent pas : > les frais universitaires (qui sont réglés par l'étudiant directement auprès de l'université — après déduction de la bourse d'études (cf. : 19) > Les frais de transport (pour se rendre dans l'université ou l'école) > Les frais d'assurance > Les frais de visa (chancellerie et SEVIS) > Les livres scolaires > Les frais éventuels d'ouverture de dossier d'admission universitaire (50 à 100 euros en général, s'il y en a), et les éventuels autres frais universitaires annexes ; > La caution éventuelle pour la chambre universitaire ; > Les dépenses personnelles ;

15. CONDITIONS DE PAIEMENT DU PROGRAMME

■ FRAIS DE SÉLECTION : à régler par le candidat à CALVIN-THOMAS au moment du dépôt de son dossier ;

■ FRAIS DE PROGRAMME :

● Frais de recherche : à régler par le candidat à CALVIN-THOMAS après son acceptation au programme ; après règlement des frais de sélection et de recherche, la candidature se mue en participation ; la recherche de l'établissement universitaire et de la bourse d'études est alors engagée ;

● Frais de placement : à régler par le candidat à réception de la liste d'universités et de bourses associées (ou de l'université dans le cas de la formule n°2) ; le choix de l'université et le versement des frais de placement à CALVIN-THOMAS doivent être effectués sous les 10 jours qui suivent la réception de la liste des universités ; le dossier d'inscription définitif à l'université n'est transmis au participant qu'après que ce dernier a réglé les frais de placement et choisi son établissement d'études ;

16. CLAUSES ET CONDITIONS DE DÉSISTEMENT

■ Frais de sélection :

● La somme est remboursée en cas de non sélection par CALVIN-THOMAS ;

● Après l'acceptation de la candidature, la somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS, et ce quelles que soient les causes d'annulation ou de désistement ;

■ Frais de recherche :

● La somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS, quelles que soient les causes d'annulation ou de désistement par le participant ; elle n'est susceptible d'être remboursée que dans le cas où CALVIN-THOMAS n'est pas en mesure de fournir les

propositions d'établissements et de bourses d'études conformes à ses engagements ;

● Toute demande de remboursement doit se faire, par lettre recommandée, adressée à CALVIN-THOMAS, sous les 10 jours qui suivent la communication de la liste ;

■ Frais de placement aux États-Unis ou au Canada :

● La somme est intégralement remboursée par CALVIN-THOMAS si, après communication de la liste, les établissements choisis par le participant refusaient d'inscrire le candidat ;

● En cas de désistement suite à deux refus de délivrance de visa par les autorités compétentes, une retenue forfaitaire de 550 euros est effectuée par CALVIN-THOMAS ;

● Dans tous les autres cas, la somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS ;

● Tout désistement devra être notifié à CALVIN-THOMAS par lettre recommandée ;

17. ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE DANS LE CADRE DU SÉJOUR UNIVERSITAIRE (SAUF FORMULE IEP)

■ Les étudiants qui partent aux États-Unis dans le cadre du programme GO CAMPUS ont la possibilité, parce qu'ils sont en possession d'un visa F, d'exercer sur place une activité rémunérée sur le campus :

→ jusqu'à 20 heures par semaine en période scolaire, (conditions valables au 01.11.15) ;

→ et souvent plus hors période scolaire (il appartient à l'étudiant de s'informer des conditions légales) ;

■ Des possibilités d'activité rémunérée (« job ») se présentent souvent sur les campus américains, mais la recherche du « job » relève uniquement de l'étudiant (ni CALVIN-THOMAS ni le correspondant américain de CALVIN-THOMAS ne sont chargés d'aider ou de soutenir l'étudiant dans ses démarches) ;

■ Il appartient à l'étudiant qui désire exercer une activité rémunérée pendant son séjour universitaire de s'assurer que l'activité qu'il engage est compatible avec son visa, avec ses études, avec son niveau de langue, etc. ;

■ Cette activité n'est pas envisageable dans le cas de la formule « IEP » (études dans une école de langues) ni dans le cadre de la formation E.S.L. des formules 1-2 et 5 ;

18. DATE DE PRISE D'EFFET DE LA BOURSE UNIVERSITAIRE / RETARD / REPORT

■ Pour les raisons évoquées aux chapitres 6 et 9, et pour toute autre raison (qu'elles soient imputables au candidat/participant, ou aux lenteurs des procédures administratives), la date d'intégration du participant au cursus universitaire ou aux cours en école de langues (et donc la date de début de sa formation et de ses cours) pourrait ne pas correspondre à la date initialement prévue (au moment de l'inscription au programme, voire même au moment de la signature du contrat avec l'établissement) ;

■ Quoi qu'il arrive, une fois qu'une liste de bourses d'études a été obtenue, l'inscription au programme reste valable pour un départ dans les 12 mois qui suivent la date de début des cours initialement prévue, et ce avec les mêmes réserves (cf. § 5, 6) et après une éventuelle remise à jour de la liste (notamment des montants des bourses — montants qui sont susceptibles d'être réajustés en fonction de l'augmentation annuelle des coûts de scolarité) ;

À savoir :

- les conditions de report sont mises en place en accord avec l'université ou l'école de langues ;

- d'une façon générale, l'étudiant ne peut intégrer les cours qu'en début de semestre (août ou janvier) ; dans le cadre de la formule n°3 — IEP, d'autres

dates de début de session sont envisageables ;

■ En cas de report, les frais de sélection et de programme (recherche et placement) restent acquis à CALVIN-THOMAS ;

■ Si, fait exceptionnel, un report du début de la scolarité était programmé après l'arrivée de l'étudiant sur le sol américain, et que ce report entraîne un retour provisoire en France, le candidat devrait prendre en charge la totalité des frais — sauf à prouver que CALVIN-THOMAS est responsable du report et donc du retour provisoire en France, et à la condition que les modalités de retour aient été fixées avec l'accord de CALVIN-THOMAS et en coordination avec l'organisme ;

19. CONDITIONS DE VERSEMENT DES FRAIS UNIVERSITAIRES

■ Le participant règle ses frais universitaires directement à l'établissement universitaire ou à l'école de langues (cf. : § 6 — Formule n°3 — IEP) ; ni CALVIN-THOMAS ni son correspondant aux États-Unis ne sont en droit ou en mesure d'intervenir comme intermédiaires pour le versement de ces frais ;

■ À titre informatif, CALVIN-THOMAS précise qu'en règle générale : → le montant de la bourse est déduit des frais universitaires, avant le règlement desdits frais ; → les modalités de règlement varient d'un établissement à l'autre ;

■ À savoir : un semestre d'études engagé est dû dans son intégralité à l'université ou à l'école de langues ;

20. ASSURANCE MÉDICALE

■ Tout participant à un programme d'études est tenu de souscrire une assurance médicale qui le couvre sur toute la durée de son séjour ; sans cette assurance, le participant ne serait pas en situation légale aux USA ;

■ Important : il se peut que l'université ou l'école de langues impose à l'étudiant/participant de souscrire un contrat d'assurance précis (en général celui de l'université) ;

■ Si l'assurance n'est pas imposée par l'établissement, CALVIN-THOMAS, spécialiste du séjour de longue durée aux USA, est à même de proposer au candidat qui lui en fait la demande, de souscrire, pour lui, une assurance médicale complète auprès d'un courtier spécialisé ; le montant de cette assurance s'élève à 58 euros par mois ;

■ Le participant doit savoir qu'il lui appartient de veiller à être toujours assuré en France (en cas de retour en cours de cycle ou en fin de séjour sur le continent nord-américain) — couverture Sécurité Sociale ou autre couverture ;

21. VISA

■ Tout participant au programme GO CAMPUS devra pour se rendre aux USA dans le cadre de ses études être en possession d'un visa F ;

■ Les frais de visa sont à la charge du participant (à titre informatif : 152 euros au 01/11/2015) ; CALVIN-THOMAS fournit au participant l'aide et le soutien nécessaires pour l'obtention du visa d'études à l'étranger (formulaire I-20), mais ne peut être tenu pour responsable des difficultés, du retard ou du refus des autorités consulaires (cf. : § 18) ; pour obtenir son visa le participant doit impérativement se rendre au consulat des États-Unis à Paris ;

■ Le refus du visa par les autorités compétentes, suite à deux demandes consécutives, entraînerait ipso facto l'annulation de la candidature ; CALVIN-THOMAS rembourserait alors au participant les sommes versées après déduction d'une retenue financière de 550 euros (cf. : § 16) ;

22. VOYAGE

■ Quelle que soit la formule, le participant au programme prend en charge le coût de son voyage aller/retour, de son lieu de résidence en France jusqu'à son lieu de résidence aux USA ;

■ Dans tous les cas, le participant se charge d'organiser et de planifier ses voyages ; mais sur la demande expresse du participant, CALVIN-THOMAS peut lui offrir une aide ou l'orienter vers une agence de voyages spécialisée ;

23. COMPÉTENCES ET ADAPTATION

Bien que sa candidature ait été évaluée, un participant est laissé seul juge de ses capacités et de ses aptitudes à s'adapter au programme ; il en assume l'entière responsabilité ; à défaut de se sentir prêt, il lui est absolument déconseillé de participer au programme, pour éviter un échec potentiel (échec scolaire ou échec au niveau de l'adaptation et retour anticipé en France) ;

● Sur place l'étudiant est amené à :

→ apprendre à régler ses problèmes d'adaptation à un milieu inconnu, et à fonder des relations d'un type nouveau, sans pouvoir recourir à une aide personnalisée ;

→ apprendre à s'intégrer dans un nouvel environnement le temps de son séjour, et à s'organiser d'une manière autonome ;

→ découvrir la vie sur un campus universitaire aux États-Unis, exercice d'autant plus délicat — mais néanmoins gratifiant — du fait de l'absence de préparation spécifique préalable ;

→ user d'une autre langue que la sienne dans le quotidien de la vie étudiante (pendant et en dehors des cours), ce qui augmente le profit de l'exercice ;

● Un étudiant CALVIN-THOMAS est de fait un « ambassadeur » du programme GO CAMPUS et de son pays d'origine ; à ce titre, il se doit, durant son séjour d'études à l'étranger, d'avoir un comportement exemplaire ; tout écart aurait des conséquences néfastes non seulement sur son séjour mais également sur la réputation des organismes ;

24. CONDITIONS DE PROLONGATION DE LA BOURSE D'ÉTUDES

■ Une bourse d'études obtenue grâce au programme GO CAMPUS est valable pendant la durée du programme GO CAMPUS ;

■ Dans le cas où un étudiant aurait la possibilité de rester aux États-Unis pour y achever le cycle d'études engagé (et pour lequel il aurait obtenu cette bourse), il aurait toutes les chances de voir sa bourse d'études confirmée et prolongée jusqu'à l'achèvement de ce cycle d'études ; mais il est évident qu'en égard au principe d'autonomie des universités et des écoles (cf. : § 10) la décision quant à la possibilité de prolongation des études (liée notamment aux résultats obtenus et à l'attitude de l'étudiant/participant) — et donc à la prolongation de la bourse associée à ces études — incombe uniquement aux autorités univer-

sitaires ou scolaires ;

■ CALVIN-THOMAS ne saurait être tenu pour responsable d'une annulation ou de la modification de la bourse d'études, au delà de l'année prise en compte par GO CAMPUS ;

25. TRANSFERT D'UNIVERSITÉ / DE FORMULE

■ Dans le cadre des formules 1-2-5, le passage d'une université à une autre en cours de formation — ou transfert — peut être organisé et supervisé par GO CAMPUS USA ; le montant du service s'élève alors à 700 dollars US, à payer à GO CAMPUS USA ; le transfert s'organiserait sur la base d'une remise à jour de la liste de bourses ;

■ Un transfert n'est envisageable qu'après la première année d'études (sauf dans le cas de la formule IEP ou il est envisageable après la fin du semestre d'études) ;

■ Si un étudiant décide et concrétise un transfert d'université avant la fin de la première année d'études (ou avant le fin du semestre dans le cadre de la formule IEP) il se met, de facto, hors programme GO CAMPUS ;

■ Dans le cas où la formation E.S.L. a lieu dans une autre université que la suite du programme d'études, le coût du transfert est inclus dans le service fourni par CALVIN-THOMAS ;

■ Si au terme de son semestre ou de son année en E.S.L. un participant décidait de ne pas intégrer l'université prévue pour son cursus classique, il serait automatiquement mis hors programme et ne pourrait donc bénéficier de la bourse d'études prévue à l'origine ;

■ Si au terme de son semestre en école de langues, un participant à la formule « IEP » envisageait de basculer sur une autre formule, GO CAMPUS pourrait étudier sa candidature ; si cette dernière était acceptée, un transfert serait possible ; le coût du transfert s'élèverait à 1 100 US \$;

26. LA QUESTION DU LOGEMENT

■ Le coût du logement est inclus dans l'ensemble des frais universitaires (voir : communication de la liste de bourses) ; dans le cas exceptionnel où les frais de logement ne seraient pas inclus dans les frais universitaires, GO CAMPUS réajusterait ses propositions en conséquence ;

■ Les conditions de logement sont variables d'une université à l'autre ;

■ Les étudiants logent généralement dans des bâtiments (résidences ou maisons) intégrés au campus ou attenants à celui-ci ; ils partagent généralement leur chambre (de 2 à 4 personnes) ;

■ Certaines universités ou écoles peuvent proposer des chambres individuelles, moyennant généralement un coût supplémentaire ;

■ Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de s'informer en détail — et ce, auprès de sa future université ou école — des conditions de logement prévues par celle-ci (et éventuellement du matériel à prévoir ou à emporter en vue de son séjour) ;

■ Si un étudiant GO CAMPUS décidait de ne pas résider sur le campus ou dans un logement mis à sa disposition par l'université ou l'école, il pourrait perdre sa bourse d'études ;

■ En arrivant sur le campus, il se peut que l'université loge, pendant quelques nuits, un étudiant/participant à l'hôtel (cas « d'overbooking », préparation retardée, etc...) ; les frais d'hôtel seraient alors à la charge de l'établissement ;

27. CAS D'UN PARTICIPANT MINEUR

Au cas où un candidat/participant est mineur au moment de son inscription, CALVIN-THOMAS entend se référer aux dispositions du Code Civil en ce qui concerne la titularité et l'exercice de l'autorité parentale ; la situation personnelle de chacun des mineurs dépendra des textes en vigueur et des déclarations de sa famille ; dans le cas de minorité, les parents ou les personnes exerçant l'autorité parentale devront lire, accepter et co-signer le présent contrat ;

28. RÉSERVES PORTANT SUR L'INFORMATION

Du fait de leur nature documentaire (témoignages, récits, photos), certains éléments de la brochure de présentation du programme GO CAMPUS et du site internet de CALVIN-THOMAS ne sont pas contractuels ;

29. RÉCLAMATION

À titre de contractant, le participant peut saisir CALVIN-THOMAS pour inexécution ou mauvaise exécution du présent contrat ; toute réclamation doit être adressée, dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception, à :

CALVIN-THOMAS, 39 rue Espariat
13100 AIX EN PROVENCE ;

30. NOM & IMAGE

Sauf demande spécifique formulée par l'étudiant et/ou sa famille, le participant accepte que son nom, sa photo, des séquences filmées relatives à son expérience ainsi que toute déclaration ou commentaire émanant de sa part, soient utilisés dans des publications ou du matériel de promotion du programme et/ou de l'organisme ;

31. GARANT

ATRADIUS CREDIT INSURANCE — NV 44 avenue Georges Pompidou, 92596 LEVALLOIS PERRET CEDEX ;

32. MONTANT DES GARANTIES

En tant qu'organisateur de séjours linguistiques, CALVIN-THOMAS a souscrit une assurance « Responsabilité Civile Professionnelle », enregistrée sous le n°AN301931 auprès de GENERALI, 7 boulevard Haussmann, 75009 PARIS ;

Signatures et accords : voir page suivante

CALVIN THOMAS

Membre de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques — S.A.S. au capital de 100 000 euros — Siret 351 213 764 00043 — NAF : 7912Z
Certificat d'immatriculation Atout France (Article R. 111-21 du code du tourisme) : IM075110068 — Garantie financière : HSBC — RCP : GENERALI (N°AN301931)



Je soussigné(e) _____ ,
NOM PRÉNOM

reconnais avoir pris connaissance des informations concernant le programme GO CAMPUS, et approuve lesdites conditions ; j'atteste, par ailleurs, que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont véridiques et que l'information est complète.

À _____ , le _____

CALVIN-THOMAS
39 RUE ESPARIAT
13100 AIX EN PROVENCE
04 42 91 11 01
87^{ème} RUE DE CHARENTON
75012 PARIS
01 55 78 29 90
www.calvin-thomas.com

Signature du représentant Calvin-Thomas

Signature du(de la) participant(e) — précédée de la mention « lu et approuvé »

Signatures des parents ou représentants légaux (dans le cas où le participant est mineur) — précédées de la mention « lu et approuvé »